

**BANQUE AFRICAINE DE DÉVELOPPEMENT
FONDS AFRICAIN DE DÉVELOPPEMENT**



RÉPUBLIQUE ARABE D'ÉGYPTE

RAPPORT DE REVUE DE PORTEFEUILLE

**DÉPARTEMENT DES OPÉRATIONS PAR PAYS – NORD, EST & SUD
ONCB**

JUIN 2005

TABLE DES MATIÈRES

RÉSUMÉ ANALYTIQUE	i-x
1. INTRODUCTION	
1.1 Objectifs, structure et contenu du rapport	1
1.2 Contexte de la revue	1
1.3 Taille et composition du portefeuille	2
2. REVUE DES PROJETS EN COURS D'EXÉCUTION	3
2.1 Revue des opérations individuelles en cours	3
2.2 Projets âgés et projets à problèmes	19
2.3 Évaluation de la fréquence et de la qualité des missions de supervision	20
2.4 Questions transversales	21
2.5 Évaluation générale de la performance du portefeuille	23
2.6 Décaissements	25
3. ÉVALUATION DE LA CAPACITÉ DE GESTION ET D'EXÉCUTION DES PROJETS	26
3.1 Performance du Gouvernement	26
3.2 Performance de la Banque	27
4. COORDINATION DE L'AIDE	27
4.1 Évaluation de la capacité du Gouvernement à coordonner l'aide	27
4.2 Évaluation de la capacité du Groupe de la Banque à coordonner l'aide	28
4.3 Évaluation de la performance des autres bailleurs de fonds dans les opérations Cofinancées	29
5. ÉTAT DE REMBOURSEMENT DES PRÊTS ET DES ARRIÉRÉS	29
6. GESTION PRÉVISIONNELLE DU PORTEFEUILLE	29
6.1 Problèmes potentiels et solutions	29
6.2 Résumé du PAPP/Plan d'action	30
6.3 Leçons à tirer pour le DSP et la future revue de portefeuille	31
7. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS	32
<u>Annexes</u>	
I. Résumé du portefeuille cumulé du Groupe de la Banque	
II. Résumé des opérations en cours du Groupe de la Banque	
III. Résumé de l'évaluation de la performance par secteur et par projet	
IV. Récapitulatif de l'évaluation des projets en cours	
V. Matrice des problèmes génériques	
VI. Matrice des thèmes transversaux	
VII. Plan d'amélioration du portefeuille-pays	

SIGLES ET ABRÉVIATIONS

ACDI	-	Agence canadienne de développement international
AOI	-	Appel d'offres international
APD	-	Aide publique au développement
BADEA	-	Banque arabe pour le développement économique en Afrique
BAD	-	Banque africaine de développement
BD	-	Document du Conseil
BEI	-	Banque européenne d'investissement
CEP	-	Cellule d'exécution de projet
CGP	-	Cellule de gestion du projet
CPPR	-	Revue de la performance du portefeuille-pays
DAG	-	Groupe d'aide au développement
DECODE	-	Base de données sur la coopération et le développement de l'Égypte
DPI	-	Droit de propriété intellectuelle
DSP	-	Document de stratégie par pays
EDBE	-	Export Development Bank of Egypt
EGCO	-	Bureau national de la Banque en Égypte
FAD	-	Fonds africain de développement
FF	-	Formation des formateurs
FMI	-	Fonds monétaire international
GAFI	-	Groupe d'action financière international
GALAE	-	General Authority for Literacy and Adult Education
GECL	-	Services juridiques
GOE	-	Gouvernement d'Égypte
HMP	-	Plan directeur de la santé
HSRP	-	Projet de réforme du secteur de la santé
IP	-	Performance de l'exécution
LDC	-	Ligne de crédit
MIC	-	Ministère de la Coopération internationale
MOHP	-	Ministère de la Santé et de la Population
MOLAR	-	Ministère de l'Agriculture et de la Mise en valeur des terres
MTR	-	Revue à mi-parcours
NBE	-	National Bank of Egypt
OD	-	Objectif de développement
OMC	-	Organisation mondiale du commerce
ONG	-	Organisation non gouvernementale
OPSD	-	Département des opérations du secteur privé
PBDAC	-	Banque principale pour le développement et le crédit agricole
PIB	-	Produit intérieur brut
PME	-	Petites et moyennes entreprises
PNUD	-	Programme des Nations Unies pour le développement
PPP	-	Partenariat Public-Privé
SFD	-	Fonds sociaux de développement
SIDA	-	Syndrome d'immunodéficience acquis
SIG	-	Système d'information de gestion
SSP	-	Soins de santé publique
TDR	-	Termes de référence
TSO	-	Bureau d'appui technique
UC	-	Unité de compte de la BAD
UE	-	Union européenne
USAID	-	Agence des États-Unis pour le développement international
VIH	-	Virus de l'immunodéficience humaine
WEEP	-	Programme d'habilitation économique des femmes

ÉQUIVALENCES MONÉTAIRES

(Au mois de juin 2005)

1 \$ EU	=	5,8120 LE
1 UC	=	1,47495 \$ EU
1UC	=	8,74484 LE

POIDS ET MESURES

Systeme métrique

EXERCICE BUDGÉTAIRE

1^{er} juillet – 30 juin

RÉSUMÉ ANALYTIQUE

1. Introduction

En vue d'améliorer la performance du portefeuille, une mission de revue a été effectuée en Égypte au cours de la période du 26 novembre au 10 décembre 2004. Le présent rapport de revue de portefeuille est établi sur la base des résultats de cette mission de revue, des rapports d'activité trimestriels et des différentes missions de supervision effectuées par la Banque dans ce pays durant la période allant de janvier 2001 à juin 2005. Il actualise le rapport de revue de portefeuille (FAD/BD/WP/2000/159) du 4 octobre 2000 qui a identifié comme problèmes du portefeuille les retards accusés dans l'entrée en vigueur et le démarrage des projets, la bureaucratie, le non-respect des règles et procédures d'acquisition des biens et travaux, de décaissement et d'établissement des rapports de la Banque, la communication ainsi que la barrière de la langue. Une revue de portefeuille n'a pu être effectuée en 2002, pour des raisons de contraintes de personnel. Le rapport examine l'état d'avancement des opérations en cours du portefeuille du Groupe de la Banque en Égypte, identifie les obstacles qui entravent la mise en œuvre des projets, et recommande des mesures correctives en vue d'améliorer la qualité du portefeuille. Il comprend sept sections, à savoir : l'introduction, la revue des opérations en cours, l'évaluation de la capacité de gestion et d'exécution, la coordination avec les autres bailleurs de fonds, l'état de remboursement des prêts et des arriérés, la gestion prévisionnelle du portefeuille, et les conclusions et recommandations.

2. Contexte de la revue

2.1 La revue a été effectuée dans un contexte marqué par des efforts renouvelés dans le sens de la mise en œuvre de réformes politiques et économiques en Égypte. En juillet 2004, un nouveau Premier a été nommé et quatorze nouveaux membres ont rejoint l'équipe gouvernementale qui compte 34 membres. Les prochaines élections présidentielles sont prévues pour septembre 2005. A cet effet, le Parlement a, en mars 2005, approuvé un amendement constitutionnel tendant à instaurer un régime plus démocratique dans le pays. L'amendement à l'Article 76 de la constitution permettra, pour la première fois, la tenue d'élections présidentielles directes à plusieurs candidats. Un référendum organisé le 26 mai 2005, a permis d'adopter les amendements constitutionnels, ouvrant ainsi la voie à des élections présidentielles pluralistes.

2.2 Depuis l'approbation du dernier DSP, les autorités ont soit promulgué de nouveaux textes de loi soit révisé d'anciens dans un certain nombre de domaines. Ces textes comprennent notamment : i) la loi sur le crédit-bail financier ; ii) le droit hypothécaire ; iii) la loi sur les droits de propriété intellectuelle (DPI) ; iv) la loi contre le blanchiment d'argent ; v) un droit du travail unifié ; vi) un droit bancaire unifié, et vii) une révision de la loi sur les investissements. La promulgation de la loi contre le blanchiment d'argent en février 2004 a amené le Groupe d'action financière internationale (GAFI) à rayer l'Égypte de la liste des pays qui ne prennent pas des mesures efficaces pour endiguer ce phénomène. La loi sur les droits de propriété intellectuelle rapproche davantage l'Égypte du respect de ses engagements dans le cadre de l'OMC. Le droit du travail apporte des améliorations substantielles en matière de flexibilité du marché du travail, tandis que le droit bancaire a, entre autres, renforcé le contrôle des banques et clarifié le processus de formulation de la politique monétaire. La loi sur l'investissement révisée prévoit des réductions et des exonérations fiscales pouvant aller jusqu'à 20 ans pour les investissements dans des secteurs prioritaires tels que les infrastructures, les services sur les champs pétrolifères, le tourisme, les industries

manufacturières et toutes les activités orientées vers l'exportation. La mise en oeuvre efficace de cet ensemble de lois contribuera grandement à améliorer l'environnement des affaires et à promouvoir l'efficacité du système juridique. Les réformes économiques prises par le gouvernement depuis juillet 2004 contribuent également à renforcer la confiance de la communauté des affaires.

2.3 En ce qui concerne les récentes performances économiques, on estime la croissance du PIB réel pour 2003/04 à 4,1 %, un taux supérieur à ceux des années précédentes. L'inflation, qui avait enregistré une hausse rapide depuis le début de l'année 2004 pour atteindre 11,4 % en décembre 2004, suite à la dépréciation du taux de change et à l'assouplissement de la politique monétaire, s'inscrit maintenant en baisse. En mars 2005, le taux annuel moyen d'inflation est tombé à 5,6 %, contre 9,5 % en janvier 2005. La baisse du taux d'inflation indique que la rationalisation du taux de change connaît un succès. La situation en matière de liquidités s'était également contractée en 2004. Le taux de croissance de la masse monétaire au sens large (M2) est tombé, passant de 16,9 % en 2002/03 à 13,2 % en 2003/04, et la Banque centrale s'oriente maintenant vers l'adoption d'une politique d'établissement de cible en matière d'inflation. Le déficit budgétaire s'est creusé, passant de 1,2 % du PIB en 1999/2000 à 2,5 % en 2003/04. Afin de renforcer la discipline budgétaire, le gouvernement entend poursuivre la réforme budgétaire et exercer un contrôle budgétaire plus rigoureux. Les taux de change officiel et parallèle ont été unifiés suite au lancement du marché interbancaire de devises en décembre 2004. Le taux de change de la livre égyptienne s'est par conséquent stabilisé. Le niveau de la dette intérieure et extérieure reste soutenable, mais des préoccupations existent quant à la viabilité budgétaire face à la dette intérieure qui ne fait que croître à un rythme rapide. La dette intérieure a atteint 62 % du PIB en 2003/04, tandis que la dette extérieure ne représentait que 39,2 % du PIB. Le ratio total du service de la dette se situait à 9,2 % en 2003/2004. Le compte des opérations courantes a enregistré un excédent de 4,4 % du PIB en 2003/04, grâce à une forte croissance des recettes invisibles et des exportations de marchandises. Signe de l'amélioration de la situation de la balance des paiements, les réserves de devises de l'Égypte se sont consolidées, à 16,6 millions de dollars EU en février 2005, équivalant à 9,3 mois de couverture des importations.

3. Portefeuille cumulé

3.1 Le Groupe de la Banque a démarré ses opérations de prêt en Égypte en 1974. À ce jour, il a approuvé 44 opérations dont 32 projets, trois études, un prêt à l'appui de réformes, deux projets de renforcement institutionnel et six lignes de crédit. Au 30 juin 2005, le montant total des prêts approuvés par le Groupe de la Banque en faveur de l'Égypte s'élève à 1419,74 millions d'UC, dont 1227,14 millions d'UC sur les ressources de la BAD, 179,68 millions d'UC sur les ressources du FAD, et 12,92 millions d'UC sur celles du FAT. En outre, un don de 3,04 millions d'UC a été aussi accordé pour une étude multinationale d'interconnexion électrique entre l'Égypte et la République démocratique du Congo. Sur le montant total approuvé de 1419,74 millions d'UC, 277,06 millions d'UC ont été annulés. Il s'agit notamment de 269,88 millions d'UC sur les ressources de la BAD pour des opérations achevées et en cours, 6,87 millions d'UC sur les ressources du FAD et 0,31 million d'UC sur celles du FAT. Sur les 44 opérations, 35 sont achevées, 7, en cours, et 2, annulés. N'en font pas partie les opérations multinationales et l'aide d'urgence.

3.2 En termes de répartition sectorielle des ressources, le secteur des équipements collectifs (électricité) représente 53,3 % des engagements nets, le secteur financier 19,9 %, le secteur social 10,8 %, le secteur de l'agriculture et du développement rural 9,8 %, les opérations multi sectorielles, 4,6 %, l'industrie, 1,5 %, et le transport, 0,001 %.

4. Portefeuille des opérations en cours

Au 30 juin 2005, on comptait 7 opérations en cours en Égypte, dont 2 opérations dans le secteur agricole, 2 dans le secteur financier et 3 dans le secteur social. Ces 7 opérations correspondent à un engagement total de 225,10 millions d'UC, dont 177,38 millions d'UC de ressources BAD, 44,52 millions d'UC de ressources FAD et 3,2 millions d'UC de ressources FAT.

5. Décaissement

5.1 Au 30 juin 2005, le ratio de décaissement/engagement pour le portefeuille cumulé s'établissait à 96,85 %, contre 88,45 % pour la revue du portefeuille de 2000. Le plus fort taux de décaissement a été enregistré par les opérations multisectorielles (99,9 %), suivies par les secteurs de l'énergie et de l'industrie, avec respectivement 99,8 %, le secteur des transports (99,3 %), le secteur financier (94,8 %), l'agriculture (91,54 %) et le secteur social (89,06 %).

5.2 En ce qui concerne les sept projets en cours, le ratio de décaissement/engagement au 30 juin 2005 s'établissait à 84,6 %, contre 76,6 % pour la dernière revue du portefeuille de 2000. Le secteur financier a enregistré le plus fort taux de décaissement (93 %), suivi par le secteur agricole (69 %), et le secteur social (59 %). Pour ce qui est des deux lignes de crédit octroyées au secteur financier, une a été intégralement décaissée, tandis que l'autre l'a été à hauteur de 80 %. Les projets des secteurs agricole et social ont accusé d'importants retards dans la ratification et l'entrée en vigueur des prêts, ce qui explique les taux de décaissement relativement faibles notés dans ces secteurs.

6. Performance du portefeuille

Au titre de la présente revue, l'évaluation attribue une note de 2 et 2,1 respectivement pour la performance de l'exécution (PE) et l'objectif de développement (OD), ce qui traduit une performance générale satisfaisante en matière de gestion du portefeuille. La note de la performance de l'exécution est identique à celle de la revue de 2000, tandis que l'objectif de développement en 2000 avait une note de 2,5, ce qui signifie que sous ce rapport, le portefeuille a connu une détérioration. La différence de note pour l'OD entre les deux revues pourrait s'expliquer par le fait qu'on ne comptait pas de projet à risque en 2000 contrairement à 2005, où deux projets ont été jugés à risque. On note également des problèmes génériques concernant l'établissement des rapports, la facturation, et des retards dans les décaissements, l'acquisition des biens et travaux et la communication

7. Évaluation de la fréquence et de la qualité de la supervision

Depuis 2001, l'Égypte enregistre un taux de supervision de 1,25 par projet par an, un taux non satisfaisant. Ce taux de 1,25 ne soutient pas la comparaison avec celui de 2 constaté par la dernière revue du portefeuille de 2000, et est inférieur à la norme de 1,5. Dans l'actuel portefeuille de sept projets, seules la NBE et l'EDBE ont enregistré un taux moyen de supervision de 2,5 par an. Les notes de supervision des autres projets oscillaient entre 0,5 et 1. Il y a donc lieu d'accroître la fréquence des missions de supervision.

8. Projets âgés, Projets potentiellement à problème et Projets à problème

8.1 On entend par projets âgés, les projets qui n'ont pas été menés à terme 8 ans après la date d'approbation. Par rapport à cette définition, aucun des projets du portefeuille n'est considéré comme âgé. La durée moyenne des projets en cours est d'environ 6 années. Les projets les plus anciens sont El Beheira, Fonds social et WEEP (7 ans 7 mois chacun), suivis du projet de réforme du secteur de la santé (6 ans 8 mois), PBDAC (6 ans 3 mois) et NBE et EDBE (2 ans 8 mois chacun). Les six premiers projets approchent, cependant, la norme de projets âgés, ce qui indique qu'une nouvelle prorogation des dates de clôture n'est pas souhaitable.

8.2 Deux des sept projets qui composent le portefeuille, à savoir le projet d'habilitation économique des femmes et le projet de réforme du secteur de la santé sont jugés à risque, car ils ont peu de chances d'atteindre leurs objectifs de développement. Ce résultat constitue, cependant, une amélioration par rapport aux quatre projets à risque identifiés dans les conclusions préliminaires de la Revue générale annuelle de la performance du portefeuille (RAPP) de la Banque pour 2004. Les quatre projets à problème de la RAPP 2004 sont l'appui institutionnel au ministère de la coopération internationale, PBDAC, Fonds social II et la réforme du secteur de la santé. Le projet d'appui institutionnel apporté au ministère de la coopération internationale a fait l'objet d'un décaissement intégral, a été mené à terme et ne figure plus dans le portefeuille. PBDAC a été déclaré potentiellement à problème car l'entrée en vigueur de la ligne de crédit a été déclarée le 22 avril 2002, soit 16 mois après la signature en décembre 2000. Un projet est considéré potentiellement à problème lorsqu'il n'entre pas en vigueur 12 mois après la date de signature. Si le retard accusé est un fait avéré, PBDAC a surmonté ces difficultés initiales. La présente revue du portefeuille révèle qu'au 30 juin 2005, cette banque a décaissé environ 80 % des ressources de la ligne de crédit et amélioré le nombre d'activités réalisées, notamment la fourniture de crédits aux agricultures, la formation, le renforcement institutionnel ainsi que la préparation d'un manuel de crédit. Il ne présente, par conséquent, plus de risque.

8.3 Le projet de Fonds sociaux II a été aussi déclaré potentiellement à problème pour les mêmes raisons que celui de PBDAC. En effet, suite à la signature en mars 1998, le Fonds est entré en vigueur en décembre 2000, soit 33 mois après. En revanche, ce projet a connu un revirement au niveau de la mise en oeuvre. Il a accompli des progrès considérables en matière de santé, d'alphabétisation fonctionnelle et du renforcement des capacités et continue de jouer un rôle important et majeur dans la réduction de la pauvreté et la création d'emplois en Égypte. Ce succès a été confirmé par les deux dernières études qui viennent d'être menées à terme sur le Fonds. Il s'agit de la deuxième revue des multi-donateurs du Fonds auquel participe la Banque, et de l'évaluation de l'impact de l'infrastructure sociale et des activités de microfinance du Fonds commanditée par la Commission européenne. Près de 95 % du prêt ont également été décaissés. C'est en raison de ce succès qu'une troisième phase fait actuellement l'objet d'un examen. Par conséquent, il ne constitue plus un projet potentiellement à problème.

8.4 Le projet de réforme du secteur de la santé demeure un projet à risque. En effet, approuvé le 28 octobre 1998, l'entrée en vigueur de ce projet a été déclarée le 14 novembre 2001, soit 37 mois après. D'autre part, il a enregistré très peu de progrès en matière d'acquisition et de performance financière.

8.5 Contrairement à la revue générale du portefeuille de la Banque (RAPP) de 2004 qui n'a pas considéré le projet WEEP comme un projet à risque, la présente revue le considère comme tel. Cette situation s'explique par le fait que ce projet a récemment connu des problèmes en raison du changement subit de l'équipe de gestion, ce qui a eu pour effet d'annuler tous les progrès accomplis au cours de la seconde moitié de l'année 2004. La mise en œuvre du projet est actuellement presque au point mort. Il convient de noter que l'analyse de la revue générale du portefeuille de la Banque de 2004 (RAPP) porte sur la période prenant fin en décembre 2004, tandis que la période de couverture de la présente revue va au-delà, à savoir juin 2005, ce qui permet d'appréhender les nouveaux problèmes.

9. Thèmes transversaux

Les thèmes transversaux les plus importants abordés par les projets en cours d'exécution sont la réduction de la pauvreté, le genre, l'environnement, la gouvernance et le renforcement des capacités. Le renforcement des capacités constitue une composante essentielle de tous les projets.

10. Problèmes génériques

Le portefeuille est en proie à des problèmes génériques, notamment des retards accusés dans la ratification des prêts, les décaissements, l'établissement et la soumission des rapports, l'acquisition des biens et travaux, la facturation, l'établissement des prix, et la communication. Les retards en matière de ratification des prêts vont de 24 à 6 mois, ce qui rend difficile le respect du calendrier d'exécution convenu au moment de l'évaluation. Hormis les projets du secteur financier, susceptibles de ne pas faire l'objet d'une présentation au parlement pour ratification, tous les projets ont enregistré des retards pour l'entrée en vigueur du prêt du fait du long processus de ratification. Les insuffisances et les retards au plan de l'établissement des rapports ont également entraîné des faibles taux de décaissements. En particulier, dans la majeure partie des cas, les rapports d'audit et d'avancement trimestriels ne sont pas soumis dans les délais, ce qui entraîne des retards dans le décaissement des fonds. Le retard était également exacerbé par la soumission de dossiers non conformes ou incomplets pour les demandes de décaissement. Le manque de capacité nécessaire et la non maîtrise des règles de la Banque en matière d'acquisition des biens et travaux ont également été identifiés comme problèmes entravant la bonne exécution. Les retards accusés par la Banque dans les réponses aux correspondances, en particulier celles concernant les questions d'acquisition des biens et travaux et de décaissement figurent également au nombre des facteurs cités par les organes d'exécution qui contribuent à saper la mise en œuvre des projets. S'agissant de la facturation, les organes d'exécution souhaitent voir le système modifier pour faire figurer tous les renseignements que contenaient les factures par le passé. A titre d'exemple, des données essentielles telles que les taux de change et d'intérêt ne figurent plus sur les nouvelles factures. D'autre part, les organes d'exécution ont demandé à la Banque de préciser si les taux d'intérêt sont fixes, flottants ou variables. Quant au ministère de la coopération internationale, il souhaite que la Banque lui fournisse les taux de change et d'intérêt sur une base mensuelle. Pour ce qui est de l'établissement des coûts, les organes d'exécution se plaignent souvent de ce que les prêts de la Banque ont un coût élevé du fait des commissions d'engagement. Il est réconfortant de noter que la Banque a apporté une réponse à cette préoccupation.

11. Gestion prévisionnelle du portefeuille

11.1 La politique en matière de l'aide du gouvernement égyptien peut poser problème pour la mobilisation de ressource en faveur des secteurs social et agricole à l'avenir, vu la décision du gouvernement de ne pas contracter d'emprunts aux conditions du marché pour le financement des interventions dans ces secteurs. Cette considération est particulièrement importante au regard de la tendance à la baisse de l'aide publique au développement (APD). La solution consistera à explorer des opportunités de cofinancement et à approfondir les réformes en cours en vue de générer davantage de ressources intérieures pour financer les interventions dans les secteurs qui sont essentiels pour la réalisation des objectifs de développements du pays.

11.2 Les fréquents changements opérés au sein des équipes de gestion de projets peuvent également poser problème pour la mise en œuvre des projets à l'avenir. Les organes d'exécution doivent être sensibilisés quant à la nécessité d'assurer la continuité dans la gestion des projets et aux incidences négatives des fréquents remaniements sur la performance de l'exécution ainsi que l'impact sur le développement.

11.3 La longueur du processus de ratification mis en place par le gouvernement égyptien peut entraîner des retards dans la mise en œuvre des futurs projets. En effet, cinq des projets du portefeuille ont enregistré d'énormes retards pour l'entrée en vigueur des prêts et le démarrage des projets en raison de ce processus. Le ministère de la coopération internationale a, cependant, donné l'assurance que le gouvernement a amélioré sa performance dans ce domaine. Cette procédure ne devrait plus constituer un problème pour les futurs projets, à en juger par la réduction des délais de ratification dont ont récemment bénéficié les projets des autres bailleurs de fonds.

12. Leçons tirées pour le futur DSP et la gestion du portefeuille

12.1 Au cours de la revue, les organes d'exécution ont exprimé le besoin d'une assistance technique en vue de renforcer les capacités, notamment en matière de technologie de l'information (TI), de développement des entreprises et de valorisation des ressources humaines. La Banque peut, par conséquent, envisager d'inclure l'assistance technique comme une composante des futurs projets et programmes en Égypte.

12.2 L'Égypte étant classée comme un pays BAD, le montant des ressources de la Banque affectées aux prêts concessionnels en sa faveur est limité. La Banque a, par conséquent, besoin d'explorer des opportunités de cofinancement de projets, particulièrement avec des bailleurs de fonds ayant des conditions plus souples. Ainsi, elle pourra tirer parti de ses années d'expérience en matière de financement de projets en Égypte. Le cas d'espèce est la proposition du troisième module du projet Fonds social. Le Fonds spécial en faveur des pays à revenu intermédiaire (PRI) contribuera également à accroître la capacité de la Banque à fournir des ressources de don à ces pays.

12.3 Il ressort des échanges avec les organes d'exécution, que pour ce qui est de la gestion des projets financés par plusieurs bailleurs de fonds, les rapports (trimestriels et d'audit) sont établis pour chaque donateur, ce qui est fastidieux et souvent onéreux. Ces organes ont donc proposé que la Banque simplifie et harmonise ses exigences en matière d'établissement et de soumission de rapports avec les autres partenaires au développement dans le cadre des projets ou programmes de ce type. Au nombre des projets financés par des bailleurs de fonds on compte le Programme de réforme du secteur de la santé et le projet

Fonds sociaux II. L'avantage de cette approche est qu'elle permettra de gagner du temps et d'économiser des ressources, et par la même occasion d'accélérer le processus de mise en œuvre du projet. Il est à noter que la Banque constitue un partenaire majeur pour ce qui est du processus d'harmonisation. Cela dit, pour une harmonisation efficace, il faudra renforcer la capacité des organes d'exécution afin de relever ce nouveau défi.

12.4 Étant donné les fréquents changements intervenant au sein de l'équipe de gestion des projets, il y a lieu pour la Banque de former un groupe central de formateurs qui sera chargé d'assurer la formation des organes d'exécution en matière d'administration de prêts. Cette approche contribuera à remédier aux problèmes liés aux remaniements de la direction des projets, car elle permettra de répondre à la fois aux besoins des nouveaux et anciens chefs de projets. Cela dit, cette solution ne vide pas de sa substance la recommandation antérieure quant à la nécessité de conserver les équipes de gestion des projets sur toute la durée d'exécution afin d'accroître l'efficacité sur le développement.

12.5 Au cours de la revue du portefeuille, la taille des sous-projets pour les lignes de crédits et les commissions d'engagement ont été au centre des discussions. Les organes d'exécution ont demandé la révision des plafonds concernant les sous-projets et souligné la nécessité de réexaminer la question des commissions d'engagement car elles contribuent à augmenter le coût des emprunts et rendent les produits de prêt de la Banque moins compétitifs. En réponse à la requête formulée par la clientèle, dont l'Égypte, la question des commissions d'engagement a été examinée dans le cadre de l'Initiative en faveur des PRI. Quant à la question de relèvement des plafonds des sous-projets, elle sera traitée à la faveur de la deuxième phase des lignes de crédit.

13. Conclusion et recommandations

13.1 Dans le cadre de cette revue, la performance de l'exécution (PE) et l'objectif de développement (OD) ont obtenu respectivement les notes de 2,00 et 2,10, ce qui traduit une performance générale satisfaisante en matière de gestion du portefeuille. La note de la performance de l'exécution est identique à celle de la revue de 2000, tandis que l'objectif de développement en 2000 avait une note de 2,50, ce qui traduit une détérioration du portefeuille au titre de ce critère. La différence entre les notes pour l'OD au titre des deux revues pourrait s'expliquer par le fait qu'on ne comptait pas de projet à risque en 2000, tandis que la présente revue juge deux projets à risque. S'agissant des décaissements, le taux moyen de 85 % enregistré par les sept projets en cours d'exécution au 30 juin 2005 soutient la comparaison avec celui de 76,6 % de la dernière revue du portefeuille effectuée en 2000. Toutefois, des problèmes génériques persistent, notamment en ce qui concerne l'établissement des rapports, la facturation, les retards dans les décaissements, l'acquisition des biens et travaux, et la communication.

Eu égard à ce qui précède, les recommandations ci-après sont formulées en vue d'améliorer la performance du portefeuille.

Pour le gouvernement

- i) Certaines cellules d'exécution de projets sont bien expérimentées tandis que d'autres sont à tout à fait récentes. Il y a donc lieu d'organiser des réunions consultatives régulières entre les CEP afin de faciliter l'échange d'informations et le partage des expériences et des bonnes pratiques.

- ii) En vue d'accélérer le processus de passation des marchés et de décaissement des fonds, le ministère de la Coopération internationale devra tenir des réunions consultatives régulières avec les organes d'exécution et veiller à ce qu'elles joignent une documentation complète aux demandes d'acquisition et de décaissement. D'autre part, il tiendra informé le Bureau national de la Banque en Égypte (EGCO) de tous problèmes ou difficultés rencontrés. Cette démarche permettra d'accélérer le rythme d'exécution des projets de manière à optimiser l'impact sur le développement.
- iii) De même, le ministère s'emploiera à bien faire comprendre aux organes d'exécution la nécessité de se conformer aux exigences en matière d'établissement et de soumission des rapports (d'audit et d'avancement trimestriels) de la Banque, ainsi qu'aux modèles prescrits. Ces organes devront réaliser que le non-respect desdites exigences pourrait donner lieu à l'imposition de sanctions, notamment la suspension des décaissements.
- iv) La CEP devra cesser de procéder au changement du personnel du projet sans l'accord préalable de la Banque. L'expérience montre que les fréquents changements de personnel des projets sapent la mise en œuvre et amoindrissent l'impact sur le développement.
- v) Le ministère de la coopération internationale devra encourager la CEP à utiliser les services de l'Unité de traduction, pour éviter de communiquer des documents en langue arabe à la Banque. Cette démarche permettra de gagner du temps et d'accélérer le processus de décaissement. Toutefois, pour des raisons de viabilité, la CEP peut être appelée à payer des frais pour les prestations offertes par l'Unité de traduction, qui est à présent pleinement opérationnelle en termes de dotation en personnel et en équipement.

Pour la Banque

- vi) Aux fins de renforcer les capacités de mise en œuvre, il sera utile d'organiser des séminaires et ateliers portant sur l'administration des prêts, les décaissements, l'acquisition des biens et travaux et le respect des calendriers à l'intention d'un groupe central de formateurs, qui à son tour assurera la formation du personnel des projets. Cela contribuera à faciliter la maîtrise des procédures de la BAD et à assurer la pérennité au plan du renforcement des capacités.
- vii) La Banque devra répondre immédiatement à toutes les communications émanant de la CEP, particulièrement celles concernant les demandes d'acquisition et de décaissement. Ces demandes seront traitées dans les délais voulus et tout problème survenant devra être porté à l'attention de l'organe d'exécution et l'EGCO pour une solution immédiate.
- viii) En vue d'améliorer la qualité et l'impact sur le développement des prêts, la Banque veillera à inclure le renforcement des capacités au nombre des composantes des futures interventions de projet.

- ix) Face à la forte demande de rapports par les différents bailleurs à établir par certains organes d'exécution, il importe que la Banque procède à la simplification et à l'harmonisation de ses exigences en matière d'établissement et de soumission des rapports avec les autres partenaires au développement dans le cadre des projets ou programmes financées par plusieurs bailleurs de fonds. Cette démarche aura pour avantage de gagner du temps et d'accélérer le processus de mise en œuvre des projets. Toutefois, pour assurer l'efficacité de l'harmonisation, la question de renforcement des systèmes nationaux devra faire l'objet d'une attention plus soutenue.
- x) Il sera judicieux pour la Banque de réexaminer la question de la taille des sous-projets pour les lignes de crédit futures, compte tenu de l'évolution de la situation en Égypte, particulièrement la dévaluation de la livre égyptienne.
- xi) Il y a lieu pour la Banque d'améliorer la supervision des projets ainsi que le dosage des compétences. A cette fin, davantage de ressources devront être allouées pour rendre possible la supervision de chaque projet au moins 1,5 fois au cours de l'année. Le Bureau national de la Banque en Égypte (EGCO) devra jouer un rôle proactif en matière de supervision. Le taux de supervision de 1,25 est inférieur à la norme de 1,5
- xii) Le portefeuille de la Banque en Égypte est de taille relativement petite. Afin d'accroître la taille de son portefeuille, la Banque devra redoubler d'effort pour la constitution d'une réserve de projets dans le cadre des piliers retenus au titre du DSP.
- xiii) Compte tenu de la concurrence avec les autres partenaires au développement en Égypte, la Banque devra faire preuve de souplesse en ce qui concerne les conditions préalables à l'entrée en vigueur des prêts. Sur les sept projets du portefeuille, cinq ont accusé un retard au niveau de l'entrée en vigueur des décaissements en raison des conditions rigoureuses de prêt et du processus de ratification des prêts. De même, il sera utile pour la Banque d'être souple en matière de procédures d'acquisition et de décaissement, mais sans transiger sur les normes.

13.2 Les perspectives sont prometteuses quant au renforcement de la coopération entre le Groupe de la Banque et la République arabe d'Égypte. Les principaux domaines des interventions futures seront le développement des infrastructures et le secteur financier. Ces propositions s'inscrivent dans les domaines prioritaires du projet de stratégie d'assistance de la Banque en faveur de l'Égypte, en cours de préparation. Dans le cadre des discussions portant sur les futures opérations, il importe que les recommandations formulées par l'étude sur les PRI soient pleinement mises en œuvre afin d'aider à renforcer la compétitivité des produits de prêt et des prestations de service de la Banque en faveur des PRI. D'une manière générale, le gouvernement se félicite de l'assistance et de la qualité des produits et services offerts par la Banque, ce qui augure bien d'une coopération fructueuse future.

13.3 En termes de perspectives, la Banque devra nouer des partenariats et alliances stratégiques avec les autres partenaires au développement, les organisations de la société civile et les organismes des nations Unies en Égypte. Cette stratégie contribuera à accroître les opportunités de cofinancement et permettra à la Banque d'identifier un large éventail de services et de clients, dont les municipalités.

1. INTRODUCTION

1.1 Objectifs, structure et contenu du rapport

En vue d'améliorer la performance du portefeuille, une mission de revue a été effectuée en Égypte au cours de la période du 26 novembre au 10 décembre 2004. Le présent rapport de revue de portefeuille est établi sur la base des résultats de cette mission de revue, des rapports d'activité trimestriels et des différentes missions de supervision effectuées par la Banque dans ce pays durant la période allant de janvier 2001 à juin 2005. Il actualise le rapport de revue de portefeuille (FAD/BD/WP/2000/159) du 4 octobre 2000. Une revue de portefeuille n'a pu être effectuée en 2002, pour des raisons de contraintes de personnel. Le rapport examine l'état d'avancement des opérations en cours du portefeuille du Groupe de la Banque en Égypte, identifie les obstacles qui entravent la mise en œuvre des projets, et recommande des mesures correctives en vue d'améliorer la qualité du portefeuille. Le rapport comprend sept sections, à savoir : introduction, revue des opérations en cours, évaluation de la capacité de gestion et d'exécution, la coordination avec les autres bailleurs de fonds, l'état de remboursement des prêts et des arriérés, la gestion prévisionnelle du portefeuille, et les conclusions et recommandations.

1.2 Contexte de la revue

1.2.1 La revue a été effectuée dans un contexte marqué par des réformes politiques et économiques en cours en Égypte. En juillet 2004, un nouveau Premier a été nommé et quatorze nouveaux membres ont rejoint l'équipe gouvernementale de 34 membres. Les prochaines élections présidentielles sont prévues pour septembre 2005. A cet effet, le Parlement a, en mars 2005, approuvé un amendement constitutionnel tendant à édifier la démocratie dans le pays. L'amendement à l'Article 76 de la Constitution permettra, pour la première fois, la tenue d'élections présidentielles directes multipartites. Un référendum, tenu le 26 mai 2005, a permis d'adopter les amendements constitutionnels, ouvrant ainsi la voie aux élections présidentielles pluralistes.

1.2.2 Depuis l'approbation du dernier DSP, les autorités ont soit promulgué de nouveaux textes de loi soit révisé d'anciens dans un certain nombre de domaines. Ces textes comprennent notamment : i) la loi sur le crédit-bail financier ; ii) le droit hypothécaire ; iii) la loi sur les droits de propriété intellectuelle (DPI) ; iv) la loi contre le blanchiment d'argent ; v) un droit du travail unifié ; vi) un droit bancaire unifié, et vii) une révision de la loi sur les investissements. La promulgation de la loi contre le blanchiment d'argent en février 2004 a amené le Groupe d'action financière internationale (GAFI) à rayer l'Égypte de la liste des pays qui ne prennent pas des mesures efficaces pour endiguer ce phénomène. La loi sur les droits de propriété intellectuelle rapproche davantage l'Égypte du respect de ses engagements dans le cadre de l'OMC. Le droit du travail apporte des améliorations substantielles en matière de flexibilité du marché du travail, tandis que le droit bancaire a, entre autres, renforcé le contrôle des banques et clarifié le processus de formulation de la politique monétaire. La loi sur l'investissement révisée prévoit des réductions et des exonérations fiscales pouvant aller jusqu'à 20 ans pour les investissements dans des secteurs prioritaires tels que les infrastructures, les services sur les champs pétrolifères, le tourisme, les industries manufacturières et toutes les activités orientées vers l'exportation. La mise en œuvre efficace de cet ensemble de lois contribuera grandement à améliorer l'environnement des affaires et à promouvoir l'efficacité du système juridique. Les réformes économiques prises par le gouvernement depuis juillet 2004 continuent également de renforcer la confiance de la communauté des affaires.

1.2.3 En ce qui concerne les dernières performances économiques, on estime la croissance du PIB réel pour 2003/04 à 4,1 %, un taux supérieur à ceux des années précédentes. L'inflation, qui avait enregistré une hausse rapide depuis le début de l'année 2004 pour atteindre 11,4 % en décembre 2004, suite à la dépréciation du taux de change et à l'assouplissement de la politique monétaire, s'inscrit maintenant en baisse. En mars 2005, le taux annuel moyen d'inflation annuel est tombé à 5,6 %, contre 9,5 % en janvier 2005. La baisse du taux d'inflation signifie que la rationalisation du taux de change connaît un succès. La situation en matière de liquidités s'était également contractée en 2004. Le taux de croissance de la masse monétaire au sens large (M2) est tombé, passant de 16,9 % en 2002/03 à 13,2 % en 2003/04, et la Banque centrale s'oriente maintenant vers l'adoption d'une politique d'établissement de cible en matière d'inflation. Le déficit budgétaire s'est creusé, passant de 1,2 % du PIB en 1999/2000 à 2,5 % en 2003/04. Afin de renforcer la discipline budgétaire, le gouvernement s'emploie à poursuivre la réforme budgétaire et exercer un contrôle budgétaire plus rigoureux.

1.2.4 Le marché des changes a été unifié suite au lancement du marché interbancaire de devises en décembre 2004. Les taux de change officiel et parallèle ont été unifiés, permettant ainsi de stabiliser le taux de change de la livre égyptienne.

1.2.5 Le niveau de la dette intérieure et extérieure reste soutenable, mais des préoccupations existent quant à la viabilité budgétaire face à la dette intérieure qui ne cesse de croître à un rythme rapide. La dette intérieure a atteint 62 % du PIB en 2003/04, tandis que la dette extérieure ne représentait que 39,2 % du PIB. Le ratio total du service de la dette se situait à 9,2 % en 2003/2004.

1.2.6 Le compte des opérations courantes a enregistré un excédent de 4,4 % du PIB en 2003/04, grâce à une forte croissance des recettes invisibles et des exportations de marchandises. Signe de l'amélioration de la situation de la balance des paiements, les réserves de devises de l'Égypte se sont consolidées à 16,6 millions de dollars EU en février 2005, équivalant à 9,3 mois de couverture des importations.

1.3 Taille et composition du portefeuille cumulé

1.3.1 Le Groupe de la Banque a démarré ses opérations de prêt en Égypte en 1974 ; à ce jour, il a approuvé 44 opérations dont 32 projets, trois études, un prêt à l'appui de réformes, deux projets de renforcement institutionnel et six lignes de crédit. Au 30 juin 2005, montant total des prêts approuvés par le Groupe de la Banque en faveur de l'Égypte s'élève à 1419,74 millions d'UC, dont 1227,14 millions d'UC sur les ressources de la BAD, 179,68 millions d'UC sur les ressources du FAD, et 12,92 millions d'UC sur celles du FAT. En outre, un don de 3,04 millions d'UC a été aussi accordé pour une étude multinationale d'interconnexion électrique entre l'Égypte et la République démocratique du Congo. Sur le montant total approuvé de 1419,74 millions d'UC, 277,06 millions d'UC ont été annulés. Il s'agit notamment de 269,88 millions d'UC sur les ressources de la BAD pour des opérations achevées et en cours, 6,87 millions d'UC sur les ressources du FAD et 0,31 million d'UC sur celles du FAT. Sur les 44 opérations, 35 ont été achevées, 7 sont en cours, et 2, annulés. Ne sont pas comprises les opérations multinationales, l'aide d'urgence et les opérations du secteur privé.

1.3.2 En termes de répartition sectorielle des ressources, le secteur des équipements collectifs (électricité) représente 53,3 % des engagements nets, le secteur financier, 19,9 %, le secteur social 10,8 %, le secteur de l'agriculture et du développement rural, 9,8 %, les opérations multisectorielles, 4,6 %, l'industrie, 1,5 %, et le transport, 0,001 %. Le tableau ci-dessous présente la répartition sectorielle du portefeuille cumulé du secteur public du Groupe de la Banque en Égypte.

Tableau 1.1
Égypte : Structure du portefeuille cumulé du Groupe de la Banque
(Au 30 juin 2005)

Secteurs	Nbre d'opérations	Engagements en millions d'UC (nets d'annulations)	Part en %
Équipements collectifs	14	609,17	53,3
Financier	6	226,98	19,9
Social	10	123,48	10,8
Agriculture et développement rural	8	112,10	9,8
Multisecteur	2	52,3	4,6
Industrie	3	17,18	1,5
Transport	1	1,47	0,001
Total	44	1142,68	100,00

2. REVUE DES PROJETS EN COURS D'EXÉCUTION

2.1 Au 30 juin 2005, on comptait 7 opérations en cours en Égypte, dont 2 opérations dans le secteur agricole, 2 dans le secteur financier et 3 dans le secteur social. Ces 7 opérations correspondent à un engagement total de 225,10 millions d'UC, dont 177,38 millions d'UC de ressources provenant de la BAD, 44,52 millions d'UC de ressources du FAD et 3,2 millions d'UC de ressources FAT (voir le tableau 2.1).

Tableau 2.1
Égypte : Répartition sectorielle des opérations en cours
du Groupe de la Banque (au 30 juin 2005)

Secteur	Nombre d'opérations	Engagement (en millions d'UC)	Part en %
Finance	2	161,3	71,7
Social	3	33,2	4,7
Agriculture	2	30,6	0,6
Total	7	225,10	100,0

A. Le secteur agricole

2.2 **Aperçu** : la Banque a mis en œuvre 8 opérations dans le secteur agricole en Égypte, dont 6 projets, une ligne de crédit et une étude. Ces opérations se montent à un engagement total de 112,1 millions d'UC et portent sur des activités telles que les cultures agricoles et l'élevage, l'agro-industrie, le drainage et l'irrigation. On compte deux opérations en cours dans le secteur agricole, d'un montant de 30,6 millions d'UC, et représentant environ 13,6 % du total des engagements au titre de l'ensemble des opérations en cours. Ces ressources proviennent de la BAD (16,08 millions d'UC), du FAD (12,52 millions d'UC) et du FAT (2 millions d'UC). Il s'agit en effet de la ligne de crédit (LC) à la Banque principale pour le développement et le crédit agricole (PBDAC) et le projet de développement rural d'El Beheira. Ces deux projets arrivent à terme respectivement en décembre 2005 et 2006.

A.1 Ligne de crédit à la Banque principale pour le développement et le crédit agricole

Données de base et objectifs du projet

<u>Montant du prêt</u> : 17,69 millions d'UC <u>Montant annulé</u> : Néant <u>Engagement net</u> : 17,69 millions d'UC	<u>Source</u> : FAD et BAD	<u>Montant décaissé/Pourcentage</u> : Prêt BAD : 8,1 millions d'UC (75,7 %) Prêt FAD : 5,8 millions d'UC (96,6 %) Don FAD : 0,52 million d'UC (52 %)
<u>Date d'approbation</u> : 24/03/99 Date de signature : 01/12/2000 <u>Date d'entrée en vigueur</u> : 22/04/2002	<u>Audit des comptes (annuel)</u> : À jour dans la soumission des rapports d'audit. <u>Rapports d'activité</u> : À jour dans la soumission des rapports d'activité trimestriels.	<u>Date limite dernier décaissement</u> : 31/12/2004 mais prorogée au 31 décembre 2005.
<u>Date de la dernière mission de supervision</u> //mars 2005	<u>Organe d'exécution</u> : PBDAC	
<u>Objectifs/composantes du projet</u> : aider les petits et moyens agriculteurs et les femmes à accéder au crédit pour l'achat des intrants en vue d'une production agricole durable, le financement de l'agro-industrie et des activités connexes de développement. À cet effet, la ligne de crédit devrait contribuer à accroître et à stabiliser les revenus des agriculteurs, ainsi qu'à améliorer le bien-être général de la population rurale. La ligne de crédit est, par conséquent, conforme à la politique du Groupe de la Banque visant à promouvoir la sécurité alimentaire nationale et la réduction de la pauvreté dans les pays membres régionaux.		

2.3 **Respect des conditions** : le respect des conditions préalables à l'entrée en vigueur des prêts et dons n'a pas été satisfaisant en raison du long processus de ratification. Il a fallu 37 mois, après l'approbation donnée le 24 mars 1999, pour l'entrée en vigueur de la ligne de crédit le 22 avril 2002, date censée être celle de l'achèvement du projet. Le prêt est donc entré en vigueur plus de trois ans après son approbation. En revanche, pour ce qui est des conditions générales du prêt, le projet a soumis les rapports d'audit en instance pour tous les exercices budgétaires en avril 2005. Les rapports trimestriels sont également soumis de manière régulière, quoique leur contenu analytique doit être amélioré. La performance en matière d'exécution des "Autres conditions" est satisfaisante. Les programmes de travail annuels assortis des budgets sont régulièrement soumis à la Banque et les activités sur le terrain (fourniture de crédits aux agriculteurs, la formation et le renforcement des capacités institutionnelles) sont exécutées avec efficacité. Dans l'ensemble, la performance au titre de cet indicateur est satisfaisante.

2.4 **Performances des acquisitions** : l'acquisition des biens et travaux est satisfaisante, mais on note quelques problèmes occasionnels, notamment en matière de recrutement des consultants, un domaine où l'organe d'exécution devra se conformer aux règles de procédure du Groupe de la Banque. En revanche, la direction du projet acquiert progressivement l'expérience requise en ce qui concerne les règles de procédure de la Banque pour l'acquisition des biens et services. Les récents progrès accomplis dans l'exécution du projet ont permis à la PBDAC de rattraper le retard accusé au niveau du démarrage du projet. L'organe d'exécution a soumis un calendrier d'acquisition des biens et travaux pour le reste de la période d'exécution du projet afin d'assurer l'efficacité de l'acquisition des biens et services restants.

2.5 **Performance financière** : au départ, l'organe d'exécution avait éprouvé des difficultés en ce qui concerne la compréhension de la politique de la Banque en matière de devises utilisées pour les décaissements et les remboursements. À maintes reprises, il s'est plaint de la politique consistant à utiliser différentes devises pour les décaissements et les

remboursements. Par exemple, la Banque effectue les décaissements en euros tandis que la PBDAC les veut en dollars. Cela s'est traduit par une perte de 7 millions de livres égyptiennes (771 555 UC). Il convient, cependant, de noter que la Banque effectue des décaissements dans la devise disponible au moment de la demande. Ces temps-ci, elle procède à des décaissements en euros (monnaie actuellement disponible), ce qui entraîne un manque à gagner pour le gouvernement, du fait de l'appréciation de cette devise. Exception faite de ce problème, la performance financière générale est satisfaisante. Aucun problème particulier lié à la gestion et au recouvrement des coûts n'est à signaler, et la performance du gouvernement égyptien pour ce qui est de la contribution au financement du projet est jugée satisfaisante. Le taux de décaissement se situe autour de 82 % au 30 juin 2005. Le délai pour le dernier décaissement du projet a été prorogé du 31 décembre 2004 au 31 décembre 2005. Il s'agissait de la troisième prorogation, et l'emprunteur a été informé de ce que ce sera la dernière. La performance financière générale est jugée satisfaisante.

2.6 **Programme d'activité et de travail** : l'exécution générale des activités sur le terrain, notamment la fourniture de crédits aux agriculteurs, la formation et le renforcement institutionnel se déroulent de façon satisfaisante. L'organe d'exécution a octroyé près de 11000 sous-prêts aux bénéficiaires. Hormis le retard accusé au niveau de l'exécution des conditions préalables à l'entrée en vigueur du prêt, la conformité du projet à son calendrier d'exécution est jugée satisfaisante. La performance des consultants recrutés pour assurer la formation et l'audit serait assez satisfaisante. Les fournisseurs et les entreprises chargés de la mise en place du système d'information de gestion (SIG) de la PBDAC justifient d'une bonne expérience et s'acquittent de leurs missions avec satisfaction. Par ailleurs, l'organe d'exécution a exécuté plusieurs autres activités, dont l'acquisition d'ordinateurs et accessoires, la promotion de la recherche en matière d'activités bancaires et de planification et de gestion des ressources. Le manuel de crédit a également été préparé et jugé satisfaisant. Par conséquent, la performance au titre de cet indicateur est satisfaisante.

2.7 **Impact sur le développement** : la fourniture de crédits aux agriculteurs leur a permis d'accroître les niveaux de production et des revenus, et a contribué à la sécurité alimentaire ainsi qu'à l'amélioration du bien-être général dans les zones rurales. Le projet est en passe de lancer une étude d'évaluation de l'impact socio-économique en vue de mesurer sur le terrain l'impact du projet sur le développement. Cette étude censée s'achever d'ici août 2005 mettra en évidence les réalisations tangibles du projet.

2.8 **Évaluation globale** : la performance globale du projet est jugée satisfaisante, au regard du nombre d'activités exécutées.

Récapitulatif de l'évaluation de la performance

Indicateurs	Respect des Conditions	Performances des acquisitions	Performance financière	Activités et résultats	Impact sur le développement	Évaluation globale
Notes	2	2	2	2	2	2

Problèmes et actions préconisées

Problèmes	Actions préconisées	Échéances
Des défaillances occasionnelles au niveau de l'acquisition des biens et travaux.	Il y a lieu pour l'organe d'exécution d'accorder de faire davantage attention aux règles et procédures d'acquisition des biens et travaux.	Sans délai

A.2 Deuxième Projet de développement rural de El Beheira

Données administratives de base et objectifs du projet

<u>Montant approuvé</u> : BAD : 5,39 millions d'UC FAD : 6,52 millions d'UC Don : 1 million d'UC <u>Montant annulé</u> : Néant <u>Engagement net</u> : BAD : 5,39 millions d'UC FAD : 6,52 millions d'UC Don : 1 million d'UC	<u>Source</u> : FAD, BAD, et don	<u>Montant décaissé/Pourcentage</u> : Prêt BAD : 3,22 millions d'UC (59,7 %) FAD : 3,35 millions d'UC (51,38 %) Don : 0,22 million d'UC (22 %)
<u>Date d'approbation</u> : 27/11/97 <u>Date de signature</u> : 07/03/98 <u>Date d'entrée en vigueur</u> : 19/12/2000	<u>Audit des comptes (annuel)</u> : À jour dans la soumission des rapports d'audit, quoique parfois en retard. <u>Rapports d'activité</u> : essentiellement des rapports annuels ne comportant pas les informations adéquates	<u>Date limite dernier décaissement</u> : 31/12/2005
<u>Date de la dernière mission de supervision</u> : MTR, août 2004	<u>Organe d'exécution</u> : Ministère de l'Agriculture et de la Valorisation des terres	
<u>Objectifs du projet/composantes</u> : l'objectif spécifique du projet consiste à aider les agriculteurs du gouvernorat de El-Beheira à accroître la production végétale et de l'élevage, afin d'augmenter leurs revenus et d'améliorer leur état nutritionnel, tout en contribuant à promouvoir la santé et le bien-être communautaires, grâce à la construction de cliniques et l'organisation de campagnes de sensibilisation à l'environnement.		

2.9 **Respect des conditions** : les conditions préalables à l'entrée en vigueur et au premier décaissement ont été remplies par la banque le 20 décembre 2000, pratiquement 37 mois après l'approbation du prêt. Ce retard résulte en effet du processus de ratification requis par les procédures légales du gouvernement égyptien. L'organe d'exécution a soumis son premier rapport d'audit couvrant la période de janvier 2001 à juin 2003, après un retard d'un an, et le second rapport courant, juillet 2005, après un retard de sept mois. En lieu et place des rapports trimestriels d'avancement, l'organe d'exécution soumet des rapports d'avancement qui portent sur l'année entière, le semestre et trois trimestres. Ces rapports sont également difficiles à analyser du fait de leur présentation qui laisse à désirer. En outre, les renseignements fournis ne sont pas généralement pertinents, particulièrement en ce qui concerne les résultats cumulés d'exécution, en dépit des nombreuses séances de travail organisées avec les cellules d'exécution de projet (CEP) durant les missions de supervision. D'autre part, il n'a été soumis aucun plan de travail assorti de budget. La performance au titre de cet indicateur n'est pas satisfaisante.

2.10 **Performances des acquisitions** : au début de l'exécution du projet en 2001, l'organe d'exécution a acquis des équipements d'aménagement des terres et attribué le contrat avant d'avoir obtenu l'avis de non-objection de la Banque. L'organe d'exécution a correctement mis en oeuvre la procédure d'acquisition des biens et travaux, mais au moment de l'attribution du marché, il n'a pas sollicité l'avis de non-objection de la Banque. La BAD a donc déclaré les dépenses non éligibles conformément à l'accord de prêt. L'organe d'exécution a alors convenu d'acquiescer les articles et sollicité l'avis de non-objection de la Banque pour la réaffectation des fonds, d'un montant de 3,30 millions d'UC, destinés à l'acquisition des équipements, sur les ressources de la composante Aménagement des terres, à la composante Amélioration de la production agricole, afin de mettre en oeuvre des petits projets de production grâce au crédit. La Banque a accédé à la requête. Suite à cette expérience, l'organe d'exécution a amélioré sa performance en matière d'acquisition en sollicitant l'avis de "non-objection" de la Banque. C'est

seulement en 2003 que l'organe d'exécution a utilisé une autre procédure d'acquisition pour le recrutement d'un auditeur externe. Il a également réussi à recruter les services d'une institution de formation à l'étranger, notamment au Royaume-Uni. L'acquisition d'équipement de bureau a également démarré et connaît une bonne évolution. La performance générale des performances en matière d'acquisition est jugée satisfaisante.

2.11 **Performance financière** : aucune difficulté financière n'a été enregistrée, que ce soit les ressources en monnaie locale ou en devises. Toutefois, le niveau de décaissement reste relativement faible, s'établissant à 59,7 % pour le prêt BAD, 51,3 % pour le prêt FAD, et 22 % pour le don FAT. Au 30 juin 2005, le taux global de décaissement était de 52 %. La faiblesse du niveau de décaissement enregistré au départ est la conséquence de la lenteur observée dans l'exécution des activités financées par le Groupe de la Banque. La cellule de gestion du projet (CGP) a également éprouvé des difficultés au niveau de l'utilisation du compte spécial. Ces difficultés résultent principalement des dispositions institutionnelles convenues qui exigent que les ressources pour les trois composantes, à savoir l'Aménagement des terres, l'Amélioration de la production agricole et l'Appui aux services de vulgarisation, soient décaissées par le biais de la PBDAC, qui garantit les risques de change liés au prêt. En conséquence, la PBDAC tend à retenir les fonds virés dans le compte spécial dans son propre compte sans les mettre à la disposition du projet. Par exemple, lorsque le premier décaissement dans le compte spécial au titre du prêt FAD a été effectué le 25 juillet 2001, les fonds ont été retenus par la PBDAC, et le projet n'a pu y accéder avant le 16 juin 2003, date à laquelle 25 % des ressources ont été transférés au projet. Le reliquat a été mis à disposition respectivement le 17 juillet 2003 et le 30 mars 2004. Pour remédier à cette contrainte, la CGP a procédé à l'ouverture d'un nouveau compte spécial à son nom. La performance financière n'est pas satisfaisante en ce qui concerne cet indicateur.

2.12 **Activités et travaux** : dans l'ensemble, l'état d'avancement du projet est jugé plus que satisfaisant, avec environ 112 % d'exécution physique. Cette appréciation tient compte des activités devant être financées sur les ressources BAD et du prêt FAD, mais qui ont plutôt été financées à partir des ressources publiques. Il s'agit de l'acquisition des équipements d'aménagement des terres, de la construction d'un centre de formation des pêcheurs et l'amélioration des routes rurales. Le taux d'exécution sera amélioré au terme du processus de restructuration du projet, car le montant du prêt inutilisé a été réaffecté à la composante de crédit puisque 95 % du volet de mise en valeur des terres, 92,2 % du volet d'appui à la vulgarisation, 40 % de l'amélioration de l'infrastructure rurale et 55 % des composantes de gestion et de coordination du projet ont été achevés. Toutefois, il est à noter que le projet a privilégié l'exécution des activités pour lesquelles l'emprunteur et les bénéficiaires apportent la plus forte part de contribution, en l'occurrence les composantes d'amélioration des terres et d'amélioration de la production agricole, qui représentent respectivement 60 % et 83 % du coût total du projet, et qui ont toutes été mises en œuvre. D'autre part, le gouvernement a exécuté certaines des activités censées être financées sur les ressources des guichets BAD et FAD, à partir de ses ressources propres ou des dons consentis par d'autres bailleurs de fonds. Il s'agit de l'acquisition des équipements d'aménagement des terres, des équipements pour les centres d'insémination artificielle, la construction de centres de production animale et de santé humaine, devant être initialement financées sur les ressources BAD, et la construction de centres d'insémination artificielle, d'un centre de formation des pêcheurs et la réalisation de 60 % de routes au titre de l'amélioration du réseau rural, devant être initialement financées sur les ressources FAD. Les travaux exécutés sont jugés satisfaisants. Eu égard aux activités mentionnées ci-dessus, cet indicateur est jugé satisfaisant.

2.13 **Impact sur le développement** : le principal objectif du projet consiste à aider les agriculteurs dans les zones rurales du gouvernorat d'El-Beheira à accroître la production végétale et de l'élevage, afin d'augmenter leurs revenus et d'améliorer leur état nutritionnel, tout en contribuant à promouvoir la santé et le bien-être communautaires, grâce à la construction de cliniques et l'organisation de campagnes de sensibilisation à l'environnement. Le premier objectif a été largement atteint puisque la production des principales cultures et des produits de l'élevage, tels que les légumes, le maïs, la viande, le lait, les ressources halieutiques et le miel, a enregistré une croissance de plus de 100 %. Le maïs, le blé, le riz et les grosses fèves et les fruits, qui n'avaient pas été retenus au cours de l'évaluation, ont également été produits. Ces activités sont exécutées grâce au crédit et constituent l'une des activités financées par la Banque à avoir fait l'objet d'une exécution. Les agriculteurs s'acquittent un droit pour l'aménagement des terres, le nettoyage, le drainage et les services vétérinaires. Les cliniques ont été construites et les campagnes de sensibilisation à l'environnement sont à un stade bien avancé, toutes choses qui contribueront à réaliser le deuxième volet de l'objectif du projet. Cet indicateur est par conséquent satisfaisant.

2.14 **Évaluation globale** : au regard des résultats ci-dessus, la performance globale du projet est jugée satisfaisante.

Récapitulatif de l'évaluation de la performance

Indicateurs	Respect des conditions	Performances des acquisitions	Performance financière	Activités et résultats	Impact sur le développement	Évaluation globale
Notes	1	2	1,75	2,7	2,3	2

Problèmes et actions préconisées

Problèmes	Actions préconisées	Échéances
Soumission tardive des rapports d'audit	L'organe d'exécution doit soumettre les rapports d'audit dans les délais	À soumettre chaque année ; six mois après la fin de l'exercice budgétaire.
La qualité des rapports trimestriels laisse à désirer	L'organe d'exécution doit améliorer la qualité des rapports trimestriels d'activité avec l'aide du Bureau national de la Banque en Égypte en (EGCO)	Tous les trimestres

B. Secteur social

2.15 **Aperçu** : la Banque a entrepris 10 opérations dans le secteur social correspondant à un engagement total de 123,48 millions d'UC. Ces opérations portent sur des activités telles que la lutte contre les maladies et la prévention, la modernisation et la réhabilitation des établissements scolaires, la formation professionnelle, la fourniture de crédits et l'habilitation des femmes. On compte trois opérations en cours dans le secteur social, pour un montant de 33,2 millions d'UC, représentant environ 14,7 % du total des engagements au titre de l'ensemble des opérations en cours. Ces ressources proviennent du FAD (32 millions d'UC) et du FAT (1,2 million d'UC). Les trois projets sont : Fonds social II, Habilitation économique des femmes et Réforme du secteur de la santé. Les deux premiers ont été approuvés en 1997, et le troisième, en 1998.

B1. Fonds sociaux de développement II

Données de base et objectifs du projet

<u>Montant du prêt:</u> FAD: 15 millions d'UC <u>Montant annulé:</u> Néant <u>Engagement net:</u> FAD: 15 millions d'UC	<u>Source:</u> FAD	<u>Montant décaissé/Pourcentage:</u> FAD : 14,29 millions d'UC (95 %)
<u>Date d'approbation:</u> 27/11/97 <u>Date de signature:</u> 07/03/98 <u>Date d'entrée en vigueur:</u> 19/12/2000	<u>Audit des comptes (annuel):</u> À jour <u>Rapports d'activité:</u> principalement semestriel	<u>Date limite dernier décaissement:</u> 31/12/2005
<u>Date de la dernière mission de supervision:</u> novembre-décembre 2004	<u>Organe d'exécution:</u> Fonds sociaux de développement	
<p><i>Objectifs du projet :</i> Les objectifs de la deuxième phase des SFD consistent à : a) créer des emplois grâce à l'appui aux petites entreprises et aux entreprises à forte intensité de main-d'œuvre, et b) appuyer le développement des infrastructures communautaires et des services en partenariat avec les ONG et les groupes locaux. Quant à l'objectif spécifique de l'appui du FAD à la phase II des SFD, il est de contribuer au développement communautaire, par le financement des activités génératrices de revenus et des services sociaux essentiels.</p>		

2.16 **Respect des conditions :** toutes les conditions préalables à l'entrée en vigueur et au premier décaissement ont été remplies. Le premier décaissement a été effectué le 27 juin 2001, soit six mois après la déclaration d'entrée en vigueur du prêt en décembre 2000, et 39 mois après sa signature en mars 1998. Ce retardement est imputable au lent processus de ratification requis par le système des procédures légales du gouvernement égyptien. Toutefois, en ce qui concerne les conditions générales, le projet soumet régulièrement les rapports annuels d'audit et d'avancement. Pour ce qui est des autres conditions, il soumet les plans de travail assortis des budgets de manière régulière. La performance relativement à cet indicateur est par conséquent satisfaisante.

2.17 **Performances des acquisitions :** toutes les activités d'acquisition de biens et travaux du projet ont été exécutées moyennant la procédure d'appel d'offres national ou les "autres" modes d'acquisition des biens et travaux. Tous les contrats pour les travaux de génie civil, pour les activités d'alphabétisation et de microfinance du projet ont été finalisés et attribués. Les SFD disposent d'un service spécial d'achat qui s'occupe de toutes les activités d'acquisition de biens et travaux du Fonds, ainsi que de celles du présent projet. À cet effet, la participation de la Banque aux activités d'acquisition du projet se limite à la revue postérieure de l'acquisition des biens et travaux effectuée durant les missions de supervision et également par le Bureau de la Banque en Égypte (EGCO). La performance dans le domaine de l'acquisition est jugée très satisfaisante.

2.18 **Performance financière :** le décaissement se situe actuellement à 95 %. Avec ce taux de décaissement, on prévoit l'achèvement de l'exécution de toutes les activités du projet à fin décembre 2005. Dans le cadre de l'exécution de ses activités, le projet n'a pas rencontré de difficultés financières, aussi bien pour les devises que pour la monnaie locale, et il ne se pose aucun problème de gestion ni de recouvrement des coûts. En outre, la libération des fonds de contrepartie s'est faite régulièrement. En conséquence, la performance financière est jugée hautement satisfaisante.

2.19 **Activités et travaux** : on enregistre des progrès constants et significatifs en matière d'exécution des projets. Les deux composantes du projet progressent de manière satisfaisante. Au titre de la sous-composante de santé, 12 formations sanitaires ont été achevées, 20 sont en achèvement, et les contrats ont été signés et les entrepreneurs sont déjà mobilisés pour une autre tranche de 18. L'acquisition des équipements pour ces formations sanitaires est bien avancée, et un nouveau système de gestion de santé est en cours de mise en œuvre. Dans le cadre de la sous-composante éducation, SFD a passé un contrat avec l'antenne régionale de l'Agence générale pour l'alphabétisation et l'éducation des adultes (GALAE), qui a également signé des accords de partenariat avec 180 ONG. Aux termes de cette convention tripartite, SFD met à disposition des fonds, GALAE élabore les programmes d'étude, assure les services d'examen et de formation pédagogique, et les ONG sont chargées de la mobilisation communautaire et de la dispense des cours d'alphabétisation. Les fonds ont été décaissés au profit de la GALAE et des ONG, et les cours d'alphabétisation sont actuellement dispensés. Les activités de production du projet progressent également de façon satisfaisante, et la PBDAC et les ONG recrutées continuent de fournir des fonds de microfinance aux pauvres et aux groupes vulnérables. Vu le nombre d'activités réalisées dans l'ensemble des sous-composantes, la performance pour cet indicateur est jugée satisfaisante.

2.20 **Impact sur le développement** : dans le cadre de la sous-composante de la santé, les 12 services intégrés de santé dont la construction avait commencé au démarrage du projet dans les gouvernorats de Beni Suif, d'Assuit et de Menia, ont été achevés. Le dernier décaissement des ressources a été effectué et l'équipement requis fourni. Les travaux de réhabilitation et de remise à neuf en cours pour les 20 services dans les gouvernorats de Qena et d'Aswan ont également été menés à terme avec succès et livrés. Le centre d'hémodialyse en construction dans le gouvernorat de Beni Suif est également achevé et opérationnel. Une formation a été donnée aux différents cadres de la santé (personnel médical et administratif). Un nouveau système de gestion de la santé, axé sur le modèle de soins de santé en milieu familial a été maintenant mis au point, avec beaucoup d'accent sur la participation communautaire à la fourniture des soins de santé. Au titre de la sous-composante d'éducation, un total de 34459 apprenants suivent régulièrement les cours d'alphabétisation fonctionnelle, dont 22868 femmes et 11591 hommes, représentant 66 % des femmes. La convention tripartite entre GALAE, les ONG et SFD permet une approche ascendante qui favorise l'établissement d'un partenariat public-privé entre le gouvernement et les organisations de la société civile. Les ressources ont été décaissées au profit de GALAE et des ONG, et des cours d'alphabétisation sont actuellement dispensés à 1834 classes. Le renforcement des capacités, sous forme de fourniture d'équipements et d'une formation, a été assuré par le projet aux ONG intermédiaires dont les services ont été sollicités. Dans le cadre de la composante des activités productives, 8954 clients, dont 5202 femmes et 3752 hommes, ont bénéficié de prêts. Ces activités administrent la preuve que SFD continue de jouer un rôle important et majeur dans la réduction de la pauvreté et la création d'emplois en Égypte. Ce succès a été confirmé par les deux dernières études qui viennent d'être menées à terme sur le Fonds. Il s'agit de la deuxième revue diligentée par l'ensemble des donateurs du Fonds auquel participe la Banque et de l'évaluation de l'impact de l'infrastructure sociale et des activités de microfinance du Fonds commanditée par la Commission européenne.

2.21 **Évaluation globale** : la performance globale du projet est jugée satisfaisante. Les discussions avec l'Union européenne et la Banque mondiale ont souligné la nécessité d'initier un troisième module des Fonds sociaux. Il a été convenu de faire des Fonds sociaux un modèle à reproduire dans les autres pays membres régionaux. En effet, le gouvernement égyptien a adressé une requête officielle à la Banque pour le lancement d'une troisième phase, demande qui fait actuellement l'objet d'un examen.

Récapitulatif de l'évaluation de la performance

Indicateurs	Respect des conditions	Performances des acquisitions	Performance financière	Activités et résultats	Impact sur le développement	Évaluation globale
Notes	2,3	3	3	2,7	3	2,8

Actions préconisées

Problème	Actions préconisées	Échéances
Néant	Compte tenu du succès remarquable enregistré par ce projet, il devra être reproduit dans d'autres pays, pour partager les expériences et les enseignements tirés comme bonnes pratiques. La Banque devra se pencher favorablement sur le projet de troisième phase pour lequel le gouvernement a introduit une requête officielle.	Sans délai

B2. Projet d'habilitation économique des femmes

Données de base et objectifs du projet

<u>Montant du prêt</u> : FAD-6 millions d'UC Don- 0,2 million d'UC <u>Montant annulé</u> : Néant- <u>Engagement net</u> : 6,200 millions d'UC	<u>Source</u> : FAD et Don	<u>Montant décaissé/Pourcentage</u> : FAD-1,693826 million d'UC (28,23 %) Don-0,104889 million d'UC (52,4 %)
<u>Date d'approbation</u> : 27/11/97 <u>Date de signature</u> : 07/03/98 <u>Date d'entrée en vigueur</u> : 19/12/2000	<u>Audit des comptes (annuel)</u> : le projet étant entré en vigueur en 2000, un seul rapport d'audit a été soumis en juin 2005 <u>Rapports d'activité</u> : les rapports d'avancement ne sont pas soumis régulièrement.	<u>Date limite dernier décaissement fixée à l'évaluation</u> : novembre 2002 <u>Nouvelle date limite prévue</u> : 31/12/2007.
<u>Date de la dernière mission de supervision</u> 06/2005	<u>Organe d'exécution</u> : MOLAR/PBDAC	
<u>Objectifs du projet/composantes</u> : appuyer l'habilitation économique des femmes sur les Nouvelles terres par la fourniture de crédits ainsi que des services de développement des entreprises, de développement social et institutionnel.		

2.22 **Respect des conditions** : l'entrée en vigueur des prêts et dons a été prononcée environ 37 mois après, en raison du long processus de ratification. Le projet a également connu des difficultés s'agissant du recrutement du personnel et des consultants du projet pour la CEP, ce qui a contribué au démarrage tardif de la composante de crédit. Le projet n'a soumis qu'un rapport d'audit en juin 2005, car il est entré en vigueur en 2000, et les rapports d'avancement trimestriels ne sont pas soumis de façon régulière. Les plans de travail assortis des budgets n'ont jamais été reçus. Le projet a été prorogé de 2005 à 2007. Par conséquent, la performance pour cet indicateur est jugée insatisfaisante.

2.23 **Performances des acquisitions** : l'acquisition des biens et travaux ne se fait pas conformément aux règles de la Banque. Le projet a rencontré des problèmes, notamment la soumission de dossiers corrects pour la passation des marchés, ce qui justifie par exemple les retards accusés dans le recrutement d'un cabinet d'audit. L'autre problème tient au fait que les dossiers d'appel d'offres étaient rédigés en langue arabe, ce qui a rendu difficile la vérification de leur exactitude. D'autre part, le gouvernement égyptien a récemment affecté des agents à la CEP sans solliciter l'approbation préalable de la Banque. À deux occasions, le gouvernement a procédé à des changements de personnel sans l'accord préalable de la Banque. Cette question n'a pas encore été réglée avec les autorités. En conséquence, la performance au titre de cet indicateur est jugée non satisfaisante.

2.24 **Performance financière** : le projet a accusé des retards de décaissement, principalement en raison de problèmes de dotation en personnel, ainsi que des retards dans le démarrage de la composante de crédit, qui représente plus de 80 pour cent du prêt. Après le décaissement de la première tranche de la composante de crédit en décembre 2005, le décaissement des prêts au profit des bénéficiaires n'a pas encore démarré, principalement en raison des changements de personnel. Le taux global de décaissement s'établissait à 28 % au 30 juin 2005. La performance au titre de cet indicateur n'est pas satisfaisante.

2.25 **Activités et travaux** : le projet a souffert de plusieurs retards, notamment entre la date d'approbation et de signature du prêt et l'engagement d'un effectif complet en personnel pour la CEP. En outre, la performance du projet a souvent pâti du fait que l'administrateur se trouve par ailleurs accaparé par nombre d'autres tâches, ainsi que des fréquents renouvellements des personnes nommées à ce poste. Le recrutement de trois consultants, notamment pour la mise en œuvre de la composante de crédit, a contribué à accélérer l'exécution du projet. La mise en œuvre des activités du projet a progressé de manière satisfaisante entre 2003 et 2004. Toutefois, de décembre 2004 à ce jour, les activités du projet ont été ralenties, principalement en raison du changement de la direction, du refus de renouveler les contrats des consultants essentiels pour les activités du projet. La justification du non renouvellement de ces contrats n'est pas fournie par le ministère de l'Agriculture. Ces incidents ont annulé les progrès réalisés au cours du second semestre de 2004. Toutes les activités sont actuellement suspendues du fait du changement de personnel et de la difficulté à trouver un remplaçant adéquat au consultant chargé de la formation et des questions de genre. Ces facteurs ont également annulé une amélioration antérieure de la note. Au vu de ce qui précède, la performance dans ce domaine est jugée insatisfaisante.

2.26 **Impact sur le développement** : si le projet s'inscrit dans un programme national, ce qui est censé assurer sa pérennité, il a peu de chance de réaliser les objectifs de développement qu'il s'est fixés, au regard des problèmes actuels d'exécution. À ce jour, aucun crédit n'a été décaissé au profit des bénéficiaires, ce qui risque de retarder la réalisation des objectifs de développement du projet.

2.27 **Évaluation globale** : la performance générale du projet, jugée satisfaisante en 2004, est redevenue insatisfaisante, l'exécution étant suspendue du fait du roulement du personnel et des changements opérés au niveau de la direction. Le projet a également enregistré de sérieux retards dans la production des rapports et ne s'est pas conformé aux règles de la Banque, notamment la nomination du nouveau personnel de la CEP sans consultation préalable. Il s'agit bien d'un projet à risque qui approche la limite d'âge de la Banque, qui est de 8 ans.

Récapitulatif de l'évaluation de la performance

Indicateurs	Respect des conditions	Performance des acquisitions	Performance financière	Activités et résultats	Impact sur le développement	Évaluation globale
Notes	1	1	1,75	1	1	1,15

Problèmes et actions préconisées

Problème	Actions préconisées	Échéance
Fréquents changements de la direction du projet.	Il y a lieu pour le gouvernement égyptien d'assurer la continuité au niveau de la direction des projets	Sans délai
Soumission tardive des rapports d'audit et d'avancement trimestriels.	L'organe d'exécution devra soumettre régulièrement ces rapports.	Sans délai
Faible taux de décaissement.	Les problèmes liés à la gestion du projet devront être réglés, afin d'accélérer le décaissement et la gestion du projet.	Sans délai

B3. Projet de réforme du secteur de la santé

Données de base et objectifs du projet

<u>Montant du prêt</u> : 12 millions d'UC BAD-11 millions d'UC FAD-1 million d'UC <u>Montant annulé</u> : Néant <u>Engagement net</u> : 12 millions d'UC	<u>Source</u> : BAD, FAD	<u>Montant décaissé</u> : Prêt BAD- 2,7 millions d'UC (24,55 %) Prêt FAD-0,93 million d'UC (93 %)
<u>Date d'approbation</u> : 28/10/1998 <u>Date de signature</u> : 11/07/2000 <u>Date d'entrée en vigueur</u> : 14/11/2001	<u>Audit des comptes (annuel)</u> : aucun rapport d'audit n'a été soumis depuis l'entrée en vigueur du projet. <u>Rapports d'activité</u> : des rapports d'avancement trimestriels sont en suspens. Les rapports d'avancement ne sont pas soumis régulièrement.	<u>Date limite dernier décaissement</u> : 13/12/2005
<u>Date de la dernière mission de supervision</u> : 17/07/2004	<u>Organe d'exécution</u> : Ministère de la Santé et de la Population (MOHP)	
<u>Objectifs du projet/composantes</u> : introduire des réformes du secteur de la santé dans les districts pilotes choisis des gouvernorats QENA (2 districts) et de SUEZ (1 district) afin de réaliser la couverture universelle de la population, moyennant un programme économique précis de soins de santé primaires et de services de santé publique.		

2.28 **Respect des conditions** : le projet est entré en vigueur près de 37 mois après la signature. En outre, l'élaboration du Plan directeur de la santé (HMP), qui figurait au nombre des conditions préalables au décaissement de la première tranche du prêt, a duré un an (toute l'année 2003). Cela a donc entraîné un retard considérable au niveau du démarrage des activités prévues. Par la suite, toutes les conditions préalables au décaissement de la première tranche ont été remplies. Toutefois, l'organe d'exécution n'a pas encore satisfait les

conditions pour le décaissement de la seconde tranche. Si le projet soumet régulièrement des plans de travail assortis des budgets, depuis son entrée en vigueur 2001, il n'a encore soumis aucun rapport d'audit ni des rapports d'avancement trimestriels. La performance au titre de cet indicateur est insatisfaisante.

2.29 **Performances des acquisitions** : la capacité du Bureau d'appui technique (TSO) en matière d'acquisition est faible. Cette situation a eu une incidence négative sur la qualité des documents soumis à la Banque pour examen, et a causé un retard dans l'exécution des activités prévues. En outre, on note une réticence de la part de la direction du projet à se conformer aux règles de procédure de la Banque pour l'acquisition des biens et travaux. Le cas d'espèce est la préférence de la direction du projet pour l'utilisation du mode "d'achat direct" pour l'acquisition des véhicules, en lieu et place de la procédure d'appel d'offres international (AOI). La performance au titre de cet indicateur est insatisfaisante.

2.30 **Performance financière** : la performance des cofinanciers en matière de fourniture des ressources est satisfaisante et a permis l'exécution d'un nombre d'activités, dont un modèle de soins de santé en milieu familial, un nouveau système d'information, un système de référence, la formation, un plan d'assurance maladie, la rationalisation de la fourniture et de l'utilisation des produits pharmaceutiques, le renforcement du système de santé publique, et l'administration du système de santé des gouvernorats et des districts. Les coûts en devises sont assurés par la BAD et les autres bailleurs de fonds qui participent à l'exécution du projet. Aucun problème lié à la gestion des coûts et à la disponibilité des devises n'a été enregistré. Toutefois, le taux général de décaissement se situe à 30 % au 30 juin 2005, en raison de la non-satisfaction des conditions préalables au décaissement de la deuxième tranche. La performance au titre de cet indicateur est insatisfaisante.

2.31 **Activités et travaux** : le long retard accusé par le processus de ratification a eu une incidence négative sur les activités du projet, les retardant par rapport au calendrier. L'incapacité de la direction du projet à remplir les conditions préalables au décaissement de la deuxième tranche freine l'exécution des activités du projet par les entrepreneurs et les consultants. Cet indicateur est, par conséquent, non satisfaisant.

2.32 **Impact sur le développement** : l'organe d'exécution n'a pu justifier l'utilisation de la première tranche, ce qui a causé un retard dans le décaissement de la deuxième tranche. Ce retard a certainement ralenti les activités du projet, rendant quasi-incertaine la réalisation des objectifs du projet et de l'impact sur le développement.

2.33 **Évaluation globale** : dans l'ensemble, la performance du projet est peu satisfaisante, et il y a lieu d'accélérer instamment le rythme de la mise en œuvre. Il ne fait point de doute que ce projet est à risque.

Récapitulatif de l'évaluation de la performance

Indicateurs	Respect des conditions	Performances des acquisitions	Performance financière	Activités et résultats	Impact sur le développement	Évaluation globale
Notes	1	1	1,8	1	1	1,16

Problèmes et actions préconisées

Problème	Actions préconisées	Échéances
Faible capacité en matière de passation des marchés	Il y a lieu pour le gouvernement d'améliorer les capacités en matière d'acquisition des biens et travaux de l'organe d'exécution. EGCO devra organiser des ateliers consacrés à l'acquisition des biens et travaux à l'intention de la direction du projet.	Sans délai
Soumission tardive des rapports d'audit et d'avancement trimestriels.	L'organe d'exécution devra soumettre ces rapports régulièrement.	Sans délai
Faible taux de décaissement	L'organe d'exécution devra remplir de toute urgence les conditions pour le décaissement de la deuxième tranche afin d'accélérer le processus de décaissement.	Sans délai

C. Secteur financier

2.34 **Aperçu** : la Banque a réalisé 6 opérations dans le secteur financier, qui sont toutes des lignes de crédit, pour un montant total de 226,98 millions d'UC. Ces opérations visent à promouvoir le secteur des exportations, les petites et moyennes entreprises, et de manière générale l'investissement. Quatre ont été achevées, et on ne compte actuellement que deux opérations en cours d'exécution dans le secteur financier, pour un montant de 161,3 millions d'UC, soit environ 71,7 % du total des engagements au titre de l'ensemble des opérations en cours. Ces ressources proviennent uniquement du guichet BAD. Ces deux projets ont été approuvés en octobre 2002 en faveur de la National Bank of Egypt (NBE) et la Export Development Bank of Egypt (EDBE).

C1. Ligne de crédit à la National Bank of Egypt

Données de base et objectifs du projet

<u>Montant du prêt</u> : 102,65 millions d'UC <u>Montant annulé</u> : Néant <u>Engagement net</u> : 102,65 millions d'UC	<u>Source</u> : BAD	<u>Montant décaissé</u> : Prêt BAD: 102,65 millions d'UC (100 %) Prêt FAD: S.O FAD Don: S.O
<u>Date d'approbation</u> : octobre 2002 <u>Date de signature</u> : mars 2003 <u>Date d'entrée en vigueur</u> : 22 mai 2003	<u>Audit des comptes (annuel)</u> : Aucun rapport d'audit en instance <u>Rapports d'activité</u> : Aucun rapport d'avancement en instance.	<u>Date limite dernier décaissement</u> : 31 décembre 2006
Date de la dernière mission de supervision: 27 septembre 2004	Organe d'exécution: National Bank of Egypt	
<u>Objectifs du projet/composantes</u> : l'objectif de la LDC consiste à promouvoir le développement des secteurs de l'industrie et du tourisme en Égypte, par la fourniture de ressources financières à la NBE pour rétrocession sous forme de prêts à moyen et long terme, aux projets viables d'investissement dans ces secteurs, avec un accent particulier sur les PME.		

2.35 **Respect des conditions** : après la signature du prêt en mars 2003, l'organe d'exécution a procédé rapidement à la satisfaction des conditions préalables à l'entrée en vigueur du prêt et au premier décaissement. La prise d'effet du prêt a donc été prononcée le 22 mai 2003. Il convient de noter que l'accord de prêt de ce projet n'était pas soumis à l'exigence de ratification par le parlement, ce qui explique l'entrée en vigueur du prêt dans un délai relativement court. Le premier décaissement a été effectué le 25 mai 2003. Toutefois, suite au deuxième décaissement intervenu le 27 août 2003, la NBE n'a pas été en mesure de

fournir des preuves satisfaisantes de l'utilisation des montants décaissés pour les sous-projets. Cette difficulté s'est traduite par un retard dans le décaissement de la dernière tranche de la ligne de crédit. La Banque a travaillé en étroite collaboration avec la NBE afin de s'attaquer à ce problème, qui a finalement trouvé une issue heureuse, grâce à la soumission d'un rapport d'audit externe confirmant l'utilisation judicieuse de la ligne de crédit. La dernière tranche de la ligne de crédit a été décaissée le 31 décembre 2004. La NBE a rempli les autres conditions de prêt, notamment les engagements financiers liés au prêt. D'autre part, elle soumet régulièrement les rapports d'audit et d'avancement sur l'exécution de la LDC, comme requis au titre du prêt. Au regard de la satisfaction rapide des conditions du prêt, la performance dans ce domaine est jugée satisfaisante.

2.36 **Performances des acquisitions** : les activités d'acquisition de biens et travaux au titre de la ligne de crédit ont été exécutées par les sous-emprunteurs conformément aux pratiques commerciales en vigueur en Égypte, qui ont été jugées acceptables pour la Banque. NBE a procédé à la supervision de ces activités, et il n'a été constaté aucun problème au cours des processus. Partant, la performance dans ce domaine est jugée hautement satisfaisante.

2.37 **Performance financière** : la performance financière de la ligne de crédit est jugée hautement satisfaisante, en dépit du retard accusé dans le décaissement comme indiqué sous les conditions du prêt plus haut. La ligne de crédit est entièrement décaissée à ce jour, soit 2 ans après son approbation et 18 mois après son entrée en vigueur, ce qui constitue une performance hautement satisfaisante.

2.38 **Activités et travaux** : les activités au titre de la ligne de crédit ont trait à l'exécution des sous-projets financés sur ses ressources. Ces activités ont été mises en oeuvre par les sous-emprunteurs sous la supervision de la NBE et le contrôle de la Banque. Aucune difficulté n'a été rencontrée dans l'exécution des différentes activités. La performance dans ce domaine est jugée hautement satisfaisante. Les ressources de la troisième tranche qui a été décaissée continuent d'être utilisées pour l'exécution des sous-projets.

2.39 **Impact sur le développement** : l'objectif de la ligne de crédit consiste à promouvoir le développement des secteurs industriel et touristique en Égypte par la fourniture de prêts à moyen et long terme aux projets d'investissement viables. Cet objectif a été parfaitement réalisé par la ligne de crédit. Près de 62 investissements de PME ont été financés au titre de la ligne de crédit en faveur d'un nombre d'entreprises intervenant dans le tourisme, l'industrie textile, l'industrie manufacturière et le secteur immobilier, avec création de plus de 1000 nouveaux emplois. L'exécution de la ligne de crédit a permis d'injecter plus de 500 millions de dollars EU de ressources additionnelles dans le secteur industriel en Égypte. Étant donné le nombre d'emplois créés du fait de l'octroi des sous-prêts, la ligne de crédit a un impact considérable sur le développement des micro et moyennes entreprises ainsi que sur la réduction de la pauvreté, ce qui traduit une performance satisfaisante. Ce projet a enregistré des résultats exceptionnels. Les enseignements tirés et expériences acquises devront être partagés avec d'autres institutions financières à titre de bonnes pratiques. En raison de ce succès, une troisième ligne de crédit fait actuellement l'objet d'examen.

2.40 **Évaluation globale** : la performance générale de la ligne de crédit est hautement satisfaisante.

Récapitulatif de l'évaluation de la performance

Indicateurs	Respect des conditions	Performances des acquisitions	Performance financière	Activités et résultats	Impact sur le développement	Évaluation globale
Notes	2,6	3	3	3	3	2,92

Actions préconisées

Problème	Actions préconisées	Échéances
Néant	Néant	

C2 LDC à Export Development Bank of Egypt

Données de base et objectifs du projet

<u>Montant du prêt</u> : 58,65 millions d'UC <u>Montant annulé</u> : Néant- <u>Engagement net</u> : 58,65 millions d'UC	<u>Source</u> : BAD	<u>Montant décaissé</u> : Prêt BAD : 46,92 millions d'UC (80 %)
<u>Date d'approbation</u> : octobre 2002 Date de signature : mars 2003 <u>Date d'entrée en vigueur</u> : 22 mai 2003	<u>Audit des comptes (annuel)</u> : Soumission du rapport d'audit pour juillet 2003-juin 2004 <u>Rapports d'activité</u> : à jour	<u>Date limite dernier décaissement</u> : 31 décembre 2006
<u>Date de la dernière mission de supervision</u> : 15 décembre 2004	<u>Organe d'exécution</u> : Export Development Bank of Egypt	
<u>Objectifs du projet/composantes</u> : la ligne de crédit a pour objet de développer le secteur des exportations par la fourniture de ressources financières à EDBE pour rétrocession aux petites et moyennes entreprises orientées vers l'exportation.		

2.41 **Respect des conditions** : suite à la signature du prêt en mars 2003, l'organe d'exécution a procédé rapidement à la satisfaction des conditions préalables à l'entrée en vigueur du prêt et au premier décaissement. Par la suite, la prise d'effet du prêt a été déclarée le 22 mai 2003. À l'instar de la ligne de crédit à la NBE, ce prêt n'a pas été soumis au parlement pour ratification. Par conséquent, il est entré en vigueur dans un délai relativement court. Le premier décaissement à hauteur de 32 millions de dollars EU a été effectué le 25 mai 2003, et le deuxième, également à concurrence du même montant, en août 2003. Depuis ce second décaissement, EDBE éprouve des difficultés à fournir des preuves satisfaisantes de l'utilisation des montants décaissés pour les sous-projets. La Banque a collaboré étroitement avec EDBE, et le rapport d'audit et la justification de la seconde tranche ont été soumis en juin 2005. On espère que cela contribuera à accélérer le processus de décaissement de la troisième et dernière tranche. EDBE a rempli les autres conditions de prêt, particulièrement les engagements financiers liés au prêt, en soumettant les rapports d'avancement trimestriels et les rapports d'audit sur l'exécution de la ligne de crédit, tels que requis au titre du prêt. Par conséquent, la performance dans ce domaine est jugée satisfaisante.

2.42 **Performance des acquisitions** : les activités d'acquisition de biens et travaux au titre des lignes de crédit ont été exécutées par les sous-emprunteurs conformément aux pratiques commerciales en vigueur en Égypte, qui ont été jugées acceptables par la Banque. EDBE a procédé à la supervision de ces activités, et il n'a été constaté aucun problème au cours des processus. La performance dans ce domaine est hautement satisfaisante.

2.43 **Performance financière** : quoique 80 % de la ligne de crédit aient été décaissés, le retard accusé pour le décaissement de la dernière tranche mentionné sous le respect des conditions du prêt ci-dessus doit être suivi de près, car s'il n'est résolu à temps, ce problème qui retarde le dernier décaissement du prêt, pourrait saper la performance financière de la ligne de crédit. Dans l'ensemble, la performance financière est satisfaisante.

2.44 **Activités et travaux** : les activités au titre de la ligne de crédit concernent l'exécution des sous-projets financés sur ses ressources. Pour la première tranche, EDBE a accordé environ 31 sous-prêt aux entreprises qui interviennent dans le secteur de l'électricité, des appareils ménagers, du tourisme, de l'industrie textile et de l'industrie laitière, à l'appui de la promotion des exportations et des industries de remplacement des importations, ce qui a donné lieu à la création d'au moins 525 emplois. Au titre de la seconde tranche, elle a octroyé environ 33 sous-prêts aux entreprises intervenant dans l'agriculture, l'industrie alimentaire et l'ingénierie, avec pour résultat la création d'au moins 550 emplois. La performance au titre des activités et travaux est satisfaisante.

2.45 **Impact sur le développement** : il ressort de l'analyse des 35 sous-projets financés sur les ressources de la ligne de crédit que les sous-projets sont orientés vers l'exportation, et que près de 46 % dépendent des matières premières locales. Il s'ensuit qu'en plus de la création d'emplois, les sous-projets financés ont permis de créer/soutenir des emplois directs et indirects, tout en contribuant à la rentrée de devises dans le pays. A ce jour, environ 64 PME ont été constituées dans le cadre des deux premières tranches, avec une création d'emplois pour quelque 1050 personnes. La probabilité pour le projet d'atteindre son objectif de développement, après son achèvement, est par conséquent forte.

2.46 **Évaluation globale** : l'évaluation globale de la LDC est satisfaisante, en dépit du retard qu'accuse le décaissement de la troisième tranche.

Récapitulatif de l'évaluation de la performance

Indicateurs	Respect des conditions	Performances des acquisitions	Performance financière	Activités et résultats	Impact sur le développement	Évaluation globale
Notes	2,3	3	2	2	2,7	2,4

Problèmes et actions préconisées

Problème	Actions préconisées	Échéance
Retard accusé dans le décaissement	L'organe d'exécution doit travailler en étroite collaboration avec la Banque pour faciliter le décaissement de la troisième tranche.	Sans délai.

2.2 Projets âgés, potentiellement à problème et à problème

2.2.1 On entend par projets âgés, les projets qui n'ont pas été menés à terme 8 ans après la date d'approbation. Par rapport à cette définition, aucun des projets du portefeuille n'est considéré comme âgé. La durée moyenne des projets en cours est d'environ 6 années. Les projets les plus anciens sont El Beheira, Fonds sociaux et WEEP (7 ans 7 mois chacun), suivis du projet de réforme du secteur de la santé (6 ans 8 mois), PBDAC (6 ans 3 mois) et NBE et EDBE (2 ans 8 mois chacun). Toutefois, les trois premiers projets approchent la norme de projets âgés, et doivent être suivis de près.

2.2.2 Deux des sept projets du portefeuille, à savoir le projet d'habilitation économique des femmes et le projet de réforme du secteur de la santé sont considérés à risque. Ces projets ont également peu de chance de réaliser leurs objectifs de développement. Cette évaluation, constitue, toutefois, une amélioration par rapport aux quatre projets à risque identifiés dans le cadre des conclusions préliminaires de la Revue annuelle générale de performance du portefeuille de la Banque (RAPP) de 2004. Les quatre projets à problème sont l'Appui institutionnel au ministère de la Coopération internationale, la Ligne de crédit à la PBDAC, le Fonds social II et la Réforme du secteur de la santé.

2.2.3 Le décaissement au titre de l'appui institutionnel au ministère de la Coopération internationale ayant été intégralement effectué, ce projet ne figure plus au portefeuille.

2.2.4 PBDAC a été déclaré potentiellement à problème car l'entrée en vigueur de la ligne de crédit a été déclarée le 22 avril 2002, soit 16 mois après la signature effectuée en décembre 2000. Un projet est considéré potentiellement à problème lorsqu'il n'entre pas en vigueur 12 mois après la date de signature. Si le retard accusé est un fait avéré, PBDAC a surmonté ces difficultés initiales. La présente revue du portefeuille révèle qu'au 30 juin 2005, cette banque a décaissé environ 80 % des ressources de la ligne de crédit. Vu le nombre d'activités réalisées, notamment la fourniture de crédits aux agricultures, la formation, le renforcement institutionnel ainsi que la préparation d'un manuel de crédit, ce projet n'est plus jugé à risque.

2.2.5 Le projet de Fonds sociaux II a été aussi déclaré potentiellement à problème pour les mêmes raisons que celui de PBDAC. En effet, suite à la signature en mars 1998, le Fonds est entré en vigueur en décembre 2000, soit 33 mois après. En revanche, ce projet a connu un revirement au niveau de la mise en oeuvre. Il a accompli des progrès considérables en matière de santé, d'alphabétisation fonctionnelle et du renforcement des capacités et continue de jouer un rôle important et majeur dans la réduction de la pauvreté et la création d'emplois en Égypte. Ce succès a été confirmé par les deux dernières études qui viennent d'être menées à terme sur le Fonds. Il s'agit de la deuxième revue diligentée par l'ensemble des donateurs du Fonds auquel participe la Banque et de l'évaluation de l'impact de l'infrastructure sociale et des activités de microfinance du Fonds commanditée par la Commission européenne. Près de 95 % du prêt ont également été décaissés. C'est en raison de ce succès qu'une troisième phase fait actuellement l'objet d'un examen. Par conséquent, il ne constitue plus un projet potentiellement à problème.

2.2.6 Le projet de réforme du secteur de la santé demeure un projet à risque. En effet, approuvé le 28 octobre 1998, l'entrée en vigueur de ce projet a été déclarée le 14 novembre 2001, soit 37 mois après. D'autre part, il a enregistré très peu de progrès en matière d'acquisition, de performance financière et des activités.

2.2.7 Contrairement à la revue générale du portefeuille de la Banque (RAPPR) de 2004 qui n'a pas considéré le projet WEEP comme un projet à risque, la présente revue le considère comme tel, en raison des derniers développements négatifs. En effet, ce projet a récemment connu des problèmes suite au changement subit de l'équipe de gestion, ce qui a eu pour effet d'annuler tous les progrès accomplis au cours de la seconde moitié de l'année 2004. La mise en œuvre du projet est actuellement presque au point mort. Il convient de noter que l'analyse de la revue générale du portefeuille de la Banque de 2004 (RAPP) porte sur la période prenant fin en décembre 2004, tandis que la période de couverture de la présente revue va au-delà, à savoir juin 2005.

2.3 Évaluation de la qualité et de la fréquence de la supervision

2.3.1 Depuis 2001, l'Égypte enregistre un taux de supervision de 1,25 par projet par an, un taux non satisfaisant. Ce taux ne soutient pas la comparaison avec celui de 2 constaté par la dernière revue du portefeuille de 2000, et la norme de 1,5. Sur les sept projets, seules la NBE et l'EDBE fait l'objet d'une supervision adéquate, enregistrant un taux moyen de supervision de 2,5 par an.

2.3.2 Le projet de développement rural d'El Beheira a obtenu une note de supervision de 1,00. Il a fait l'objet d'une mission de supervision en 2001, 2002 et 2003 par EGCO. En 2001 et 2002, il a exclusivement fait l'objet d'une supervisons par un ingénieur en électricité (EGCO), et en 2003, par un ingénieur en électricité et un économiste (EGCO). Il a également fait l'objet d'une supervision en janvier 2004, et d'une revue à mi-parcours en août 2004. En termes de dosage de compétences, la mission de supervision de 2004 comprenait un ingénieur agronome et un économiste agricole, ce qui traduit une amélioration. La revue à mi-parcours a été réalisée par économiste agricole, un ingénieur agronome et un analyste financier.

2.3.3 La PBDAC a obtenu une note de supervision de 0,5. Il a fait l'objet d'une seule mission de supervision en 2003 depuis son entrée en vigueur en avril 2002. La supervision a été assurée par un analyste financier. Le projet n'a pas fait l'objet de supervision en 2002 et en 2004, mais plutôt en mars 2005, par un économiste agricole et un analyste financier.

2.3.4 Les Fonds sociaux ont obtenu une note de supervision de 1,00. Ils ont fait l'objet d'une mission de supervision en octobre 2002, en décembre 2003 et en décembre 2004, respectivement par un spécialiste en pauvreté, un analyste financier et un socioéconomiste.

2.3.5 Le projet de réforme du secteur de la santé a obtenu une note de supervision de 0,66. Il n'a fait l'objet d'aucune supervision en 2002. Cependant, il a fait l'objet d'une supervision en novembre 2003, et d'une revue à mi-parcours en juillet 2004.

2.3.6 La ligne de crédit à la NBE a obtenu une note de supervision de 2,5. En 2003, elle a bénéficié de trois missions de supervision par un analyste financier et un auditeur, et de deux visites d'un analyste financier et d'un chargé de décaissement en 2004.

2.3.7 La ligne de crédit à l'EDBE a également a obtenu une note de supervision de 2,5. L'EDBE a fait l'objet de trois missions de supervision par un analyste financier et un auditeur en 2003, et en 2004, elle a fait l'objet de deux missions de supervision par un analyste financier et un chargé de décaissement.

2.3.8 WEEP a obtenu une note de supervision de 0,6. Ce projet n'a enregistré aucune mission de supervision en 2001 et en 2002. En revanche, il a fait l'objet d'une supervision courant avril 2003, novembre 2004 et juin 2005 par un spécialiste en population et un socioéconomiste.

2.3.9 Il ressort de ce qui précède qu'exception faite de la NBE et de l'EDBE, le portefeuille n'a pas fait l'objet d'une supervision adéquate. Toutefois, on s'attend à ce que le renforcement d'EGCO, notamment par le recrutement d'un socioéconomiste, d'un spécialiste en infrastructure et d'un spécialiste du secteur privé, contribue à améliorer la fréquence de supervision.

2.3.10 En terme de qualité de la supervision, les missions de supervision de la NBE et l'EDBE ont réussi à régler des problèmes liés au décaissement. La dernière tranche en faveur de la NBE a été décaissée grâce aux conseils techniques donnés par les missions de supervision, qui ont permis à l'institution de réunir les informations nécessaires pour le décaissement. Partant, les missions de supervision ont contribué à faciliter la compréhension des procédures de la BAD aussi bien au niveau de l'EDBE que de la NBE. De même, la mission de supervision de la PBDAC en 2003 a permis de trouver une issue heureuse aux questions de date de clôture du projet, de soumission des rapports d'audit et d'acquisition des équipements. La qualité de la supervision effectuée au niveau des SFD a été satisfaisante. Les questions liées à la prorogation du délai du dernier décaissement au 31 décembre 2005 et à l'utilisation des excédents de ressources enregistrés par le projet suite à la dépréciation de la livre égyptienne pour la construction d'un nouvel ensemble de 12 centres intégrés de soins de santé dans trois gouvernorats, ont trouvé une solution à la faveur de la mission de supervision de décembre 2003. Lors de la toute dernière mission de supervision effectuée en décembre 2004, les questions liées à la pérennité des interventions du projet et l'institutionnalisation d'un système participatif de suivi et évaluation ont été passées en revue et font actuellement d'une mise en œuvre, ce qui permettra de consolider les acquis du projet en matière de création d'emplois et de mise en place de filets sociaux en faveur des pauvres et des groupes de personnes vulnérables. À la faveur de la dernière mission de supervision, le projet WEEP a également pu résoudre le problème de retard accusé au niveau du démarrage de la composante de crédit du projet ainsi que des décaissements. Toutefois, il y a lieu d'améliorer la fréquence de supervision, pour atteindre le taux de 1,5 pour le portefeuille et 2 pour les projets à problème.

2.4 Thèmes transversaux

2.4.1 Le portefeuille de la Banque en Égypte traite des questions liées à la réduction de la pauvreté, l'environnement, la parité homme/femme et à la gouvernance. Tous les projets comportent une composante de renforcement des capacités.

2.4.2 **Réduction de la pauvreté** : il ressort du rapport conjoint gouvernement/Banque mondiale sur la lutte contre la pauvreté, intitulé Pauvreté et croissance économique en Égypte, de juin 2003, 16,7 % des Égyptiens vivent en dessous du seuil de la pauvreté définie comme le produit des besoins en calories d'un ménage et le coût de 100 calories pour ce ménage. Le projet de Fonds sociaux de développement (SFD) constitue un bon exemple de projet qui contribue à la lutte contre la pauvreté, et a été désigné comme le principal point focal pour la promotion des PME en Égypte. Un décret présidentiel a été pris à cet effet le 10 février 2004. Le Fonds participe actuellement à environ 215 sous-projets et a mis en place des infrastructures dans des zones reculées, afin de faciliter l'accès aux marchés, ainsi que des structures de santé et d'éducation en faveur des pauvres. Au titre de la sous-composante de santé, 12 formations sanitaires destinées essentiellement aux pauvres ont été achevées, 20

sont en voie d'achèvement, tandis que les entrepreneurs sont déjà mobilisés pour un autre ensemble de 18. Le projet de développement rural d'El Beheira a aussi contribué énormément à la réduction de la pauvreté. Il a remis en valeur 95 % des terres appartenant aux agriculteurs démunis, et achevé 40 % des travaux d'amélioration de l'infrastructure rurale. Les revenus des agriculteurs ont été considérablement améliorés, grâce au sevrage précoce et à l'engraissement des veaux, et à la production de ressources halieutiques, de volaille, de lapins et de miel.

2.4.3 **Environnement** : au nombre des principaux problèmes de l'environnement de l'Égypte figurent la pollution de l'eau, de l'air, des sols, l'empiètement des établissements humains sur les terres agricoles, la dégradation des terres, la contamination et l'érosion des sols, la pression démographique, la pression ambiante sur l'héritage culturel et l'antiquité de l'Égypte, la gestion de l'environnement marin, la gestion des déchets solides, la baisse de la biodiversité et les risques de catastrophes naturelles telles que les séismes, les inondations et les tempêtes de poussière et de sable. Un nombre d'interventions au titre des projets de la Banque en Égypte s'attaquent à certaines de ces questions. Le projet de réforme du secteur de la santé, par exemple, réalise une étude sur la gestion des déchets, tandis que le projet WEEP œuvre à la sensibilisation des femmes à l'environnement. Dans le cadre de la composante de vulgarisation du projet d'El Beheira, des campagnes de sensibilisation à l'environnement sont organisées en vue d'instruire les agriculteurs sur les méthodes culturales sans danger pour l'environnement. Suite à ces campagnes pilotées par les Fonds sociaux, les bénéficiaires du projet ont transformé une vaste aire de dépôt en un jardin qui leur procure des revenus.

2.4.4 **Genre et habilitation économique** : l'Égypte a fait des progrès dans la correction de certains aspects de la disparité entre les sexes, par exemple en termes de réduction des taux d'analphabétisme et de fécondité et des ratios de mortalité maternelle. Les interventions de la Banque en Égypte ont grandement contribué à promouvoir la sensibilisation aux différences et à l'égalité entre les sexes. En particulier, le projet WEEP met l'accent sur les femmes et vise à leur donner des moyens, grâce à l'organisation de cours d'alphabétisation fonctionnelle et à la fourniture de facilités de crédit, tout en développant parallèlement leurs compétences en gestion d'entreprises et en leadership. À ce jour, ce projet a formé 1000 femmes en gestion des entreprises, parmi lesquelles 600 ont préparé des études de faisabilité et des propositions d'opérations commerciales. Le projet envisage de fournir des micro-crédits à celles qui ont déjà reçu la formation. Près de 800 femmes ont appris à sélectionner, à planifier et à gérer leurs types d'entreprise de manière professionnelle, et un autre groupe de 20 000 a bénéficié des prestations des centres d'aide aux entreprises du projet, tandis que plus de 22 000 femmes ont été déjà initiées et formées dans plus de 40 nouveaux concepts et technologies des affaires. Plus de 400 femmes ont acquis des compétences nécessaires pour créer des coopératives et prendre la relève des unités de production lancées par le Programme national. Ont également été réalisés des programmes de formation à l'intention des femmes ainsi que l'élaboration des plans d'action en faveur de plus de 400 membres des personnels des organisations intervenant sur les nouvelles terres. Par ailleurs, le projet WEEP prévoit l'organisation de séances de sensibilisation et de formation aux différences entre les sexes à l'intention des responsables locaux et des chefs religieux. Les Fonds sociaux accordent également la priorité aux femmes en tant que groupe vulnérable, pour ce qui est de l'octroi de facilités de crédit, 58 % des fonds de microfinance leur étant réservés. Dans le cadre de la composante d'éducation des Fonds sociaux, 66 % des candidates participant aux cours d'alphabétisation fonctionnelle sont des femmes. Le projet d'El Beheira offre également des crédits aux femmes en milieu rural, en vue d'appuyer l'agriculture et les activités génératrices de revenu, ainsi que la formation en matière de santé et de nutrition.

2.4.5 **Gouvernance** : quoique le présent portefeuille pour l'Égypte ne comporte pas de programme ou de projet sur la gouvernance en tant que tel, le projet de Fonds sociaux de développement applique des principes de bonne gouvernance dans le cadre de ses interventions. À titre d'exemple, il met en oeuvre un système de gestion décentralisée et des approches participatives afin d'assurer la durabilité de ses opérations. Grâce à la décentralisation de la gestion, le projet a pu renforcer les capacités de ses bureaux régionaux et accélérer l'exécution du projet, et surtout, accroître la participation des communautés à la gestion du projet. S'agissant de l'approche participative, SFD a passé un contrat avec l'Agence générale pour l'alphabétisation et l'éducation des adultes (GALAE), qui a, d'autre part, signé des accords de partenariat avec des ONG. Aux termes de cette convention tripartite, SFD met à disposition des fonds, GALAE élabore les programmes d'étude, assure les services d'examen et de formation pédagogique, et les ONG sont chargées de la mobilisation communautaire et de la dispense des cours d'alphabétisation. En outre, le projet adopte une approche ascendante afin d'encourager l'établissement de partenariats public-privé entre le gouvernement, le secteur privé et les organisations de la société civile, afin de renforcer la pérennité de ses activités éducatives.

2.5 **Évaluation générale de la performance du portefeuille**

2.5.1 Dans le cadre de cette revue, la performance de l'exécution (PE) et l'objectif de développement (OD) ont obtenu respectivement 2 et 2,10, ce qui traduit une performance générale satisfaisante en matière de gestion du portefeuille. La note de la performance de l'exécution est identique à celle de la revue de 2000, tandis que l'objectif de développement en 2000 avait une note de 2,50, ce qui indique une détérioration du portefeuille au niveau de ce critère. La différence entre les notes pour l'OD au titre des deux revues pourrait s'expliquer par le fait qu'on ne comptait aucun projet à risque en 2000, tandis que la présente revue juge deux projets à risque.

2.5.2 Il ressort de la présente revue du portefeuille que deux des sept projets, représentant environ 29 % du portefeuille actuel, sont des projets à risque. Il s'agit des projets d'habilitation économique des femmes et de réforme du secteur de la santé, qui ont peu de chance de réaliser leurs objectifs de développement. Toutefois, cette évaluation constitue une amélioration par rapport aux quatre projets à risque identifiés dans les conclusions préliminaires de la Revue générale annuelle de la performance du portefeuille (RAPP) de la Banque pour 2004. Les quatre projets à problème sont l'appui institutionnel au ministère de la coopération internationale, PBDAC, Fonds social II et la réforme du secteur de la santé. Les raisons de cette amélioration ont été énoncées à la section 2.2 ci-dessus. On trouvera ci-après l'évaluation de chaque composante.

2.5.3 **Respect des conditions** : la moyenne obtenue pour ce critère est de 1,74, ce qui dénote une performance non satisfaisante. Le respect des conditions constitue l'indicateur qui enregistre le plus mauvais score. Les secteurs les moins performants sont les secteurs social et agricole, qui obtiennent respectivement 1,43 et 1,5, tandis que le secteur financier se voit attribuer une note de 2,45. La contre-performance de ces deux secteurs tient au fait que la mise en vigueur des prêts a été prononcée environ trois ans après leur signature, alors qu'il n'a fallu que six mois pour les prêts du secteur financier. Il convient de noter, cependant, que les prêts du secteur financier n'ont pas été soumis au parlement égyptien pour ratification. D'où le délai relativement court de leur prise d'effet.

2.5.4 **Performances des acquisitions** : dans ce domaine, le portefeuille a obtenu une moyenne de 2,14, ce qui traduit une performance satisfaisante. Le secteur social, avec une moyenne de 1,7, est le moins performant, tandis que les moyennes des secteurs agricole et social sont respectivement 2 et 3. Il convient de noter que les Fonds sociaux, la NBE et l'EDBE ont obtenu la note de 3, du fait de leur familiarité avec les procédures de la Banque relatives à l'acquisition des biens et travaux. Toutes ces trois institutions disposent d'un département spécifique chargé de l'acquisition.

2.5.5 **Performance financière** : la note moyenne pour cette catégorie est de 2,18, ce qui traduit une performance satisfaisante. Les secteurs social et financier ont obtenu des résultats satisfaisants, avec des moyennes de 2,18 et 2,5 respectivement, tandis que la performance du secteur agricole, avec une moyenne de 1,87, est insatisfaisante. Les meilleurs résultats dans cette catégorie sont la NBE et les Fonds sociaux, avec une note respective de 3. Ces deux projets ont enregistré des taux de décaissement respectivement de 100 % et 95 %.

2.5.6 **Activités et travaux** : la note moyenne dans cette catégorie est de 2, tous les secteurs obtenant en moyenne 2, excepté le secteur social (1,56). Les plus performants sont la NBE (3), les Fonds sociaux (2,7) et El Beheira (2,7). Ces projets ont obtenu de bons résultats dans ce domaine, en raison de la performance satisfaisante des consultants et entrepreneurs engagés. Il est à noter que si le taux de décaissement pour El Beheira est faible, s'établissant à 52 %, ce projet a financé les activités à partir des fonds de contrepartie.

2.5.7 **Impact sur le développement** : la note moyenne de 2,1 attribuée à cette catégorie indique que tous les projets, excepté la réforme du secteur de la santé (1) et WEEP (1) ont des chances d'atteindre leurs objectifs de développement. La faible performance de ces deux projets a amoindri la performance générale du secteur social, qui obtient une moyenne 1,7. Le secteur financier est le plus performant (2,85), suivi de l'agriculture (2,15).

Performance générale du portefeuille

Évaluation de la revue 2005

Indicateurs	Respect des conditions de prêt	Performances des acquisitions	Performance financière	Activités et résultats	Etat d'exécution	Objectif de développement
Notes	1,74	2,14	2,18	2,0	2,0	2,1

Évaluation de la revue 2000

Indicateurs	Respect des conditions de prêt	Performances des acquisitions	Performance financière	Activités et résultats	Etat d'exécution	Objectif de développement
Notes	1,5	2,1	2,5	1,9	2,0	2,5

	RPPP 2000	RPPP 2005
IP	2,0	2
OD	2,5	2,1
Age moyen du portefeuille	8 ans	5 ans 9 mois
Projets à risque	Néant	2
Ratio Décaissements/Engagement cumulé	88,45	96,85
Taux de décaissements/Engagement des projets en cours d'exécution	76,6	84,6
Évaluation de la supervision	2,0	1,25

2.5.10 **Problèmes communs** : les problèmes communs constatés dans le cadre de la revue du portefeuille comprennent les retards accusés dans les décaissements, la production des rapports, l'acquisition des biens et travaux, la facturation et la communication.

Retards dans les décaissements : la quasi-totalité des organes d'exécution a exprimé sa préoccupation quant aux retards de décaissement des ressources accusés par la Banque. Toutefois, il a été noté que ce retard était également imputable aux organes d'exécution qui, dans certains cas, soumettent des dossiers incomplets ou ne respectent pas les procédures en vigueur.

Établissement des rapports : dans plusieurs cas, les décaissements ont également été retardés du fait du non-respect des exigences en matière de production des rapports. La Banque a souligné l'importance de la soumission des rapports annuels d'audit et des rapports d'avancement trimestriels, ainsi que la nécessité de se conformer aux formats prescrits pour la préparation de ces rapports.

Acquisition des biens et travaux : une préoccupation similaire a été exprimée par les organes d'exécution quant aux retards dans l'acquisition des biens et travaux, ce qui entrave par ailleurs la mise en œuvre des projets. Bien souvent, cette situation est aussi due au fait que la CEP ne soumet pas les dossiers justificatifs complets pour permettre à la Banque d'émettre l'avis de "non-objection" pour l'acquisition des biens et travaux.

Facturation : les organes d'exécution se plaignent de ce que les factures actuelles ne comportent pas tous les renseignements dont ils ont besoin, contrairement au passé. Les CEP ont souhaité voir modifier le système pour comporter tous les renseignements autrefois donnés. À titre d'exemple, les informations essentielles, telles que les taux de change et d'intérêt ne figurent plus sur les factures. D'autre part, les organes d'exécution ont demandé à la Banque de spécifier si le taux d'intérêt est fixe, flottant ou variable. Quant au ministère de la Coopération internationale, il a souhaité que la Banque lui communique les taux de change et d'intérêt applicables, tous les mois.

Communication : les organes d'exécution se plaignent également des retards accusés par la Banque pour répondre aux communications, notamment en ce qui concerne les questions d'acquisition et de décaissement.

2.6 **Décaissements**

2.6.1 Il ressort de la revue du portefeuille qu'au 30 juin 2005, le ratio de décaissement/engagement pour le portefeuille cumulé s'établissait à 96,85 %, contre 88,45 % pour la revue du portefeuille de 2000. Le plus fort taux de décaissement a été enregistré par les opérations multisectorielles (99,9 %), suivies par les secteurs de l'énergie et de l'industrie, avec respectivement 99,8 %, le secteur des transports (99,3%), le secteur financier (94,8 %), l'agriculture (91,54 %) et le secteur social (89,06%).

État des décaissements cumulés par secteur au 30 juin 2005

Secteurs	Engagement (en millions d'UC)	Décaissement (en millions d'UC)	Ratio décaissement/engagement
Multisecteur	52,3	52,25	99,9
Industrie	17,18	17,15	99,81
Équipements collectifs	609,17	607,99	99,81
Transports	1,47	1,46	99,3
Finances	226,98	215,24	94,8
Agriculture	112,10	102,62	91,54
Social	123,48	109,98	89,06
Total	1142,68	1106,85	96,85

2.6.2 En ce qui concerne les sept projets en cours, le ratio de décaissement/ engagement au 30 juin 2005 s'établissait à 84,6 %, contre 76,6 % pour la dernière revue du portefeuille de 2000. Le secteur financier enregistre le plus fort taux de décaissement (93 %), suivi par le secteur agricole (69 %), et le secteur social (59 %). Pour ce qui est des deux lignes de crédit octroyées au secteur financier, une a été intégralement décaissée, tandis que l'autre l'a été à hauteur de 80 %. Les projets des secteurs agricole et social ont accusé d'importants retards dans la ratification et l'entrée en vigueur des prêts, ce qui explique les taux de décaissement relativement faibles notés dans ces secteurs.

État des décaissements des projets en cours par secteur au 30 juin 2005

Secteurs	Engagement (en millions d'UC)	Décaissement (en millions d'UC)	Ratio de décaissement/Engagement
Financier	161,3	149,57	93
Agriculture	30,6	21,19	69
Social	33,2	19,71	59
Total	225,10	190,47	85

3. ÉVALUATION DE LA CAPACITÉ D'EXÉCUTION

3.1 Performance du gouvernement

3.1.1 La performance du gouvernement est satisfaisante en ce qui concerne la coordination des opérations du Groupe de la Banque dans le pays, mais la performance de la CEP est mitigée. Plusieurs des projets du portefeuille continuent de connaître des problèmes génériques ayant trait à l'acquisition des biens et travaux et au décaissement, en dépit des différents ateliers organisés en vue de renforcer la compréhension de ces procédures. De nombreux faits attestent que la soumission de dossiers incomplets accompagnant les demandes de décaissement a causé des retards dans les décaissements. De même, le non-respect des règles de procédure de la Banque par certaines cellules d'exécution de projets s'est également traduit par des retards dans l'acquisition des biens et travaux, et partant, dans l'exécution du projet. Ces éternels problèmes ont entravé la mise en oeuvre du projet. D'autre part, le long processus de ratification a causé des retards considérables dans la mise en oeuvre du projet. Sur les sept projets du portefeuille actuel, cinq ont enregistré de longs retards au niveau de la prise d'effet du prêt et le démarrage du projet, en raison de ce long processus de ratification. Le ministère de la Coopération internationale a cependant donné l'assurance que la situation avait été améliorée, à en juger par la réduction du délai de ratification des projets des autres bailleurs de fonds. Le projet d'énergie récemment approuvé (juillet 2005) constituera un test à cet égard.

3.1.2 Par ailleurs, il convient de noter la difficulté à se conformer aux formats prescrits pour la préparation des rapports trimestriels et les demandes de décaissement ainsi que les retards accusés dans la soumission des rapports d'audit conformément aux conditions générales des accords de prêt et des protocoles d'accord relatifs à l'utilisation des dons. La performance du gouvernement dans ce domaine n'est pas satisfaisante non plus. A cela s'ajoute le problème de langue. Parfois, les dossiers relatifs à l'acquisition et les contrats sont soumis en Arabe, contrairement aux conditions générales stipulées par les accords de prêt. En dépit de la mise en place d'une unité de traduction en 2003, on n'enregistre pas d'amélioration significative dans ce domaine. Cette unité a été créée par le ministère de la Coopération internationale pour assurer la traduction des documents en vue de faciliter le processus de ratification des prêts. Cependant, elle peut être utilisée par la CEP pour la traduction de ses documents moyennant un droit.

3.2 Performance de la Banque

3.2.1 La performance de la Banque dans la gestion de son portefeuille en Égypte est mitigée. La Banque a pris un nombre de mesures pour améliorer la performance de son portefeuille. En témoignent les différentes missions de supervision effectuées, les nombreux ateliers sur le décaissement et l'acquisition des biens et travaux tenus, l'ouverture de l'EGCO et d'une unité de traduction. Cette unité, actuellement opérationnelle, compte un directeur, 6 traducteurs anglais, 1 traducteur français, 1 responsable administratif et 1 opératrice de saisie. L'équipement et le mobilier nécessaires ont également été achetés.

3.2.2 Dans le cadre de son processus de décentralisation, la Banque a ouvert un bureau national en Égypte (EGCO) en vue de se rapprocher de ses clients. Ce bureau est actuellement renforcé par le recrutement d'assistants en acquisition et en décaissement, de spécialistes du secteur privé et des infrastructures, d'un socioéconomiste, d'une secrétaire de direction et d'un spécialiste en technologie de l'information, afin de lui permettre de contribuer à l'amélioration de la performance du portefeuille. L'EGCO procède au suivi de près du processus de production des rapports, la conséquence immédiate étant la soumission de cinq rapports d'audit en 2005. De même, on note une réduction du nombre de projets à risque, qui est passé de 4, dans la RPPP de 2004, à deux, dans le présent rapport. Il y a cependant lieu de porter le taux de supervision à 1,5 et d'appliquer des sanctions dans les cas de non-respect des obligations de production de rapport.

4. COORDINATION DE L'AIDE

4.1 Évaluation de la capacité du gouvernement à coordonner l'aide

4.1.1 Le Département de la Coopération internationale du ministère de la Coopération internationale est chargé de la coordination de l'aide extérieure en faveur de l'Égypte. Tous les principaux bailleurs de fonds sont représentés en Égypte et ont établi un solide partenariat pour le développement sous les auspices d'un groupe de coordination des bailleurs de fonds désigné Groupe d'Assistance des Bailleurs de fonds (DAG). Ce groupe, comprenant aussi bien des institutions bilatérales que multilatérales représentées en Égypte, a été mis sur pied et doté d'un système de présidence est tournante. Actuellement, le groupe se réunit tous les mois sous la présidence du PNUD. D'autre part, un nombre de sous-groupes du DAG ont été constitués pour traiter de questions spécifiques, telles que les Fonds sociaux de développement, Genre et développement, Environnement et énergie et Sécurité alimentaire.

Ces sous-groupes tiennent également des réunions régulières, sous la présidence tournante assurée par les principaux bailleurs de fonds. La présence du Bureau de la Banque permet à l'institution de participer effectivement aux activités du DAG.

4.1.2 À travers le DAG, les bailleurs coordonnent leurs activités afin d'assurer l'harmonisation et l'efficacité de leurs actions. Actuellement, le PNUD appuie le Département de la coopération internationale du ministère de la Coopération internationale afin de mettre en place une base de données sur l'aide extérieure dont bénéficie l'Égypte. La Base de données sur la coopération et le développement de l'Égypte (DECODE) qui sert de principal outil de planification et de gestion, vise à maximiser les retombées de l'aide des bailleurs de fonds au pays.

4.1.3 L'Égypte entretient de solides relations de partenariat avec le Groupe d'Assistance des Bailleurs de fonds (DAG) et est l'un des plus gros bénéficiaires mondiaux de l'aide publique au développement (APD). Toutefois, le volume de l'APD en faveur de l'Égypte a baissé, passant de 1,98 milliards en 1997 à 1,28 milliards de dollars EU en 2002, et on s'attend à ce que cette tendance à la baisse se poursuive, en partie en raison de l'accord signé entre le gouvernement et les États-Unis d'Amérique visant à réduire l'aide de 5 % par an sur une période de dix ans (1998-2007). Le gouvernement a également limité les emprunts extérieurs aux projets susceptibles de générer des devises. A cet effet, le gouvernement établi une liste de projets par secteur clé et demandé aux bailleurs de fonds de limiter leurs interventions aux secteurs spécifiques. Cette liste de projets a été communiquée à tout l'ensemble des bailleurs de fonds. Cette politique du gouvernement vise à coordonner les flux de ressources extérieures en faveur du pays et d'orienter les bailleurs de fonds vers des secteurs spécifiques en fonction des besoins du pays.

4.2 Évaluation de la coordination de la BAD avec les autres bailleurs de fonds

La BAD participe à la coordination de l'aide par le biais de son bureau du Caire, (EGCO), qui est membre du DAG. EGCO participe aux réunions mensuelles du DAG, et aux réunions de ses sous-groupes, notamment les sous-groupes Santé et population, Pauvreté/Fonds sociaux de développement/Micro-entreprises et Ressources naturelles renouvelables (agriculture et ressources en eau). La Banque africaine de développement cofinance un programme de réforme du secteur de la santé avec la Banque mondiale et l'Union européenne. Dans l'agriculture, les bailleurs de fonds, dont la BAD, l'USAID, l'Allemagne, le Japon, la Banque mondiale, la Banque islamique de développement et la France ont appuyé des activités, telles que l'acquisition des intrants agricoles, les ressources en eau pour l'agriculture, la politique agricole, les services financiers pour l'agriculture et la recherche agricole. Dans le secteur financier, la BAD a appuyé la promotion des PME à travers plusieurs lignes de crédit, à côté d'un nombre d'autres partenaires, dont l'USAID, le Fonds arable, l'UE, le Japon et l'ACDI. De manière générale, la coordination avec les autres bailleurs de fonds dans le cadre de toutes ces interventions a été efficace. La Banque a, d'autre part, réalisé des études conjointes avec les autres partenaires. Le cas d'espèce est la revue des Fonds sociaux commanditée par les multi-donateurs en 2005, qui a confirmé que SFD continuait de jouer un rôle majeur dans la réduction de la pauvreté.

4.3 Évaluation des cofinanciers dans les projets cofinancés

La performance des cofinanciers dans les projets cofinancés est jugée très satisfaisante. Un nombre de partenaires au développement cofinancent actuellement des projets et programmes avec la Banque. Il s'agit notamment des Fonds sociaux de développement, Phase II (avec l'UE, la Banque mondiale, l'UE, le KFW, le PNUD, et la Japan Bank of International Cooperation) et du programme de réforme du secteur de la santé (UE, la Banque mondiale, l'Italie et l'USAID). Pour ces deux programmes, les cofinanciers ont pu mettre à disposition une expertise technique durant la phase de pré-évaluation, et de suivi et évaluation. La revue à mi-parcours et l'évaluation de l'impact des Fonds sociaux, par exemple, ont bénéficié du financement de plusieurs bailleurs de fonds, mettant ainsi à disposition un pool de ressources et d'expertise technique, qui a facilité le processus et enrichi la qualité de la revue. La Banque s'attachera à rechercher des opportunités de cofinancement avec d'autres bailleurs de fonds au regard de la politique de gestion de la dette de l'Égypte, ainsi que des bailleurs de fonds qui pratiquent des conditions plus souples que les siennes. Ainsi, elle pourra tirer parti de ses années expérience en matière de financement des projets en Égypte.

5. ÉTAT DE REMBOURSEMENT DES PRÊTS ET DES ARRIÉRÉS

L'Égypte est à jour en ce qui concerne ses obligations de remboursement de prêts envers le Groupe de la Banque au titre des prêts du secteur public. Elle est également à jour s'agissant de ses souscriptions au capital, toute chose qui facilite la poursuite des opérations du Groupe de la Banque dans le pays. Toutefois, pour ce qui est des prêts du secteur privé, la Red Sea company enregistre des arriérés vis-à-vis de la Banque à hauteur de 5 440 870 UC au 30 juin 2005. En janvier 2005, la Banque a été approchée par un groupe d'investisseurs tunisiens désireux de reprendre le projet d'Hurghada, de l'achever et de gérer le complexe hôtelier, sous réserve d'un accord formel avec les actuels propriétaires et prêteurs du projet. Suite à la soumission de l'offre officielle par le groupe tunisien, l'OPSD avec l'assistance de la GECL procédera à la revue du plan de sauvetage proposé, en consultation avec les promoteurs et le consortium des banques égyptiennes. Au cas où les promoteurs ne parviendraient pas à trouver un accord avec les nouveaux investisseurs potentiels, la Banque, en consultation avec d'autres prêteurs, n'aura d'autre choix que d'exercer sa garantie.

6 GESTION PRÉVISIONNELLE DU PORTEFEUILLE

6.1 Problèmes potentiels futurs et solutions

6.1.1 La politique en matière d'emprunt du gouvernement égyptien peut poser problème pour la mobilisation de ressources en faveur des secteurs social et agricole à l'avenir, vu sa réticence à contracter des emprunts aux conditions du marché pour le financement des interventions dans ces secteurs. Cette considération est particulièrement importante au regard de la tendance à la baisse de l'aide publique au développement (APD). Une solution éventuelle consistera à explorer des opportunités de cofinancement et à approfondir les réformes en cours en vue de générer davantage de ressources intérieures pour financer les interventions dans ces secteurs qui sont essentiels pour la réalisation des objectifs de développements du pays.

6.1.2 Les fréquents changements opérés au niveau des équipes de gestion des projets peuvent également poser problème pour la mise en œuvre des projets à l'avenir. Les pouvoirs publics doivent être sensibilisés quant à la nécessité d'assurer la continuité dans la gestion des projets et aux incidences négatives de ces remaniements sur la gestion des projets ainsi que l'impact sur le développement.

6.1.3 La longueur du processus de ratification peut entraîner des retards dans l'exécution des futurs projets. En effet, cinq des projets du portefeuille ont enregistré d'énormes retards au titre de l'entrée en vigueur des prêts et du démarrage des projets en raison de ce processus de ratification fastidieux établi par le gouvernement égyptien. Le nouveau projet approuvé en juillet 2005 constituera un test, après l'assurance donnée par le gouvernement quant à l'amélioration du processus.

6.2 Résumé du Plan d'amélioration du portefeuille/Plan d'action

6.2.1 Le plan d'action destiné à remédier aux problèmes identifiés est présenté sous forme de matrice à l'annexe VII. Il porte notamment sur les retards accusés dans la satisfaction des conditions de prêt et de don et l'entrée en vigueur des projets, les faibles performances en matière d'acquisition, les retards au niveau des décaissements, la performance peu satisfaisante des CEP, l'obstacle linguistique, les problèmes de communication entre les CEP, d'une part, et entre la Banque et les CEP, d'autre part, et les problèmes liés aux factures.

6.2.2 En ce qui concerne les retards accusés dans l'entrée en vigueur des projets et le démarrage des futurs projets sujets à ratification par le parlement, un calendrier fixant des dates réalistes pour l'entrée en vigueur sera convenu entre la Banque et l'organe d'exécution. La question de faible performance en matière d'acquisition trouve une solution dans la formation à l'administration des prêts. Le ministère de la Coopération internationale tiendra également des réunions consultatives régulières avec la CEP afin d'assurer le respect des règles de procédure de la Banque pour l'acquisition des biens et travaux. Par ailleurs, EGCO aidera la CEP à vérifier les documents de passation des marchés, étant donné qu'il dispose maintenant d'un spécialiste en acquisition. Les chefs de projet veilleront à traiter les demandes d'acquisition dans les délais voulus et tout problème sera porté à l'attention de l'organe d'exécution sans délai. À titre de solution aux problèmes de communication, la Banque s'attachera à répondre rapidement aux correspondances de la CEP. EGCO facilite également la communication entre la Banque et la CEP. S'agissant de la difficulté à se conformer aux exigences de production des rapports, la CEP devra solliciter l'assistance de l'EGCO pour s'assurer que les rapports sont correctement établis et soumis dans les délais requis. La Banque s'emploiera également à simplifier et à harmoniser ses exigences en matière de production des rapports avec celles des autres partenaires au développement dans le cadre des projets cofinancés. La CEP trouvera une solution aux problèmes de retards dans les décaissements, notamment en veillant à ce que les documents joints aux demandes de décaissement soient exacts et complets. De même, le chargé des opérations de l'EGCO procédera à la vérification de l'exactitude des demandes de décaissement et portera tout problème à l'attention de la CEP. En outre, des ateliers sur l'administration des prêts seront régulièrement également tenus pour aider à régler les problèmes de retards accusés dans les décaissements et de faible performance de la CEP. Comme solution au problème de barrière linguistique, la CEP utilisera les services de l'Unité de traduction ou engagera ses propres traducteurs pour chaque projet. La Banque veillera à ce que les factures comportent les renseignements essentiels, tels que les taux de change et d'intérêt. Elle communiquera également aux organes d'exécution ces informations tous les mois.

6.3 Leçons tirées pour les futurs DSP et la gestion de portefeuille

6.3.1 Au cours de la revue, les organes d'exécution ont exprimé le besoin d'une assistance technique en vue de renforcer les capacités, notamment en matière de technologie de l'information (TI), de développement des entreprises et de valorisation des ressources humaines. La Banque peut, par conséquent, envisager d'inclure l'assistance technique comme une composante des futurs projets et programmes en Égypte.

6.3.2 L'Égypte étant classée comme un pays BAD, le montant des ressources de la Banque affectées aux prêts concessionnels en sa faveur est limité. La Banque se doit, par conséquent, d'explorer des opportunités de cofinancement de projets, particulièrement avec des bailleurs de fonds ayant des conditions plus souples. Ainsi, elle pourra tirer parti de ses années d'expérience en matière de financement de projets en Égypte. Le cas d'espèce est la proposition du troisième module du projet Fonds social. Le Fonds spécial en faveur des pays à revenu intermédiaire (PRI) contribuera également à accroître la capacité de la Banque à fournir des ressources à l'Égypte.

6.3.3 Il ressort des échanges avec les organes d'exécution, que pour ce qui est de la gestion des projets financés par plusieurs bailleurs de fonds, les rapports (trimestriels et d'audit) sont établis pour chaque donateur, ce qui est fastidieux et souvent onéreux. Il importe, par conséquent, que la Banque simplifie et harmonise ses exigences en matière d'établissement et de soumission de rapports avec les autres partenaires au développement dans le cadre des projets ou programmes cofinancés. Les cas d'espèce sont le Programme de réforme du secteur de la santé et le projet Fonds sociaux II. L'avantage de cette approche est qu'elle permettra de gagner du temps et d'économiser des ressources, et par la même occasion d'accélérer le processus de mise en œuvre des projets. Toutefois, il convient de noter que pour une harmonisation efficace, il faudra renforcer la capacité des organes d'exécution afin de relever ce nouveau défi.

6.3.4 Étant donné les fréquents changements intervenant au sein de l'équipe de gestion des projets, il y a lieu pour la Banque de former un groupe central de formateurs qui sera chargé d'assurer la formation des organes d'exécution en matière d'administration de prêts. Cette approche contribuera à remédier aux problèmes liés aux remaniements de la direction des projets, car elle permettra de répondre à la fois aux besoins des nouveaux et anciens chefs de projets. Cependant, il importe que le gouvernement évite de procéder à de fréquents remaniements des équipes de gestion pour permettre que le programme de formation apporte une plus-value à la gestion du portefeuille.

6.3.5 Durant la revue du portefeuille, la taille des sous-projets pour les lignes de crédits et les commissions d'engagement ont été au centre des discussions. Les organes d'exécution ont souhaité la révision à la hausse des plafonds applicables aux sous-projets, au regard de la dévaluation de la livre égyptienne, et souligné la nécessité de réexaminer la question des commissions d'engagement, car elles contribuent à augmenter le coût des emprunts et rendent les produits de prêt de la Banque moins compétitifs. En réponse à la requête formulée par la clientèle, dont l'Égypte, la question des commissions d'engagement a été examinée dans le cadre de l'Initiative en faveur des PRI. Quant à la question de relèvement des plafonds des sous-projets, elle sera traitée dans le cadre des nouvelles lignes de crédit.

7. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

7.1 Dans le cadre de cette revue, la performance de l'exécution (PE) et l'objectif de développement (OD) ont obtenu respectivement 2 et 2,10, ce qui traduit une performance générale satisfaisante en matière de gestion du portefeuille. La note de la performance de l'exécution est identique à celle de la revue de 2000, tandis que l'objectif de développement en 2000 avait une note de 2,50, ce qui indique une détérioration du portefeuille au niveau de ce critère. La différence entre les notes pour l'OD au titre des deux revues pourrait s'expliquer par le fait qu'on ne comptait aucun projet à risque en 2000, tandis que la présente revue juge deux projets à risque. S'agissant des décaissements, le taux moyen de 85 % enregistré par les sept projets en cours d'exécution au 30 juin 2005 soutient la comparaison avec celui de 76,6 % de la dernière revue du portefeuille effectuée en 2000. Toutefois, des problèmes génériques persistent, notamment en ce qui concerne l'établissement des rapports, la facturation, les retards accusés dans les décaissements, l'acquisition des biens et travaux, et la communication.

7.2 Eu égard à ce qui précède, les recommandations ci-après sont formulées en vue d'améliorer la performance du portefeuille.

Pour le gouvernement

- i) Certaines cellules d'exécution de projets sont bien expérimentées tandis que d'autres sont à tout à fait récentes. Il y a donc lieu d'organiser des réunions consultatives régulières entre les CEP afin de faciliter l'échange d'informations et le partage des expériences et des bonnes pratiques.
- ii) En vue d'accélérer le processus de passation des marchés et de décaissement des fonds, le ministère de la Coopération internationale devra tenir des réunions consultatives régulières avec les organes d'exécution et veiller à ce qu'elles joignent une documentation complète aux demandes d'acquisition et de décaissement. D'autre part, il tiendra informé le Bureau national de la Banque en Égypte (EGCO) de tous problèmes ou difficultés rencontrés. Cette démarche permettra d'accélérer le rythme d'exécution des projets de manière à optimiser l'impact sur le développement.
- iii) De même, le ministère s'emploiera à bien faire comprendre aux organes d'exécution la nécessité de se conformer aux exigences en matière d'établissement et de soumission des rapports (d'audit et d'avancement trimestriels) de la Banque, ainsi qu'aux modèles prescrits. Ces organes devront réaliser que le non-respect desdites exigences pourrait donner lieu à l'imposition de sanctions, notamment la suspension des décaissements.
- iv) La CEP devra cesser de procéder au changement du personnel du projet sans l'accord préalable de la Banque. L'expérience montre que les fréquents changements de personnel des projets sapent la mise en œuvre et amoindrissent l'impact sur le développement.

- v) Le ministère de la Coopération internationale devra encourager la CEP à utiliser les services de l'Unité de traduction, pour éviter de communiquer des documents en langue arabe à la Banque. Cette disposition permettra de gagner du temps et d'accélérer le processus de décaissement. Toutefois, pour des raisons de viabilité, la CEP peut être appelée à acquitter un droit pour les prestations offertes par l'Unité de traduction, qui est à présent pleinement opérationnelle, en termes de dotation en personnel et en équipement.

Pour la Banque

- vi) Aux fins de renforcer les capacités d'exécution des projets, il sera utile d'organiser des séminaires et ateliers portant sur l'administration des prêts, les décaissements, l'acquisition des biens et travaux et le respect des calendriers à l'intention d'un groupe central de formateurs qui, à son tour, assurera la formation du personnel des projets. Cela contribuera à faciliter la maîtrise des procédures de la BAD et à assurer la pérennité au plan du renforcement des capacités.
- vii) La Banque devra répondre immédiatement à toutes les communications émanant de la CEP, particulièrement celles concernant les demandes d'acquisition et de décaissement. Ces demandes seront traitées dans les délais voulus et tout problème survenant devra être porté à l'attention de l'organe d'exécution et l'EGCO pour une solution immédiate.
- viii) En vue d'améliorer la qualité et l'impact sur le développement des prêts, la Banque veillera à inclure le renforcement des capacités au nombre des composantes des futures interventions de projet.
- ix) Face à la forte demande de rapports par les différents bailleurs à établir par certains organes d'exécution, il importe que la Banque procède à la simplification et à l'harmonisation de ses exigences en matière d'établissement et de soumission des rapports avec les autres partenaires au développement dans le cadre des projets ou programmes financés par plusieurs bailleurs de fonds. Cette démarche aura pour avantage de gagner du temps et d'accélérer le processus de mise en œuvre des projets. Toutefois, pour une harmonisation efficace, la question de renforcement des systèmes nationaux devra faire l'objet d'une attention plus soutenue.
- x) Il sera judicieux pour la Banque de réexaminer la question de la taille des sous-projets pour les lignes de crédit futures, compte tenu de l'évolution de la situation en Égypte, particulièrement la dévaluation de la livre égyptienne.
- xi) Il y a lieu pour la Banque d'améliorer la supervision des projets ainsi que la composition des équipes. A cet effet, davantage de ressources devront être allouées pour rendre possible la supervision de chaque projet au moins 1,5 fois au cours de l'année. Le Bureau national de la Banque en Égypte (EGCO) devra jouer un rôle proactif en matière de supervision. Le taux de supervision de 1,25 est inférieur à la norme de 1,5

- xii) Le portefeuille de la Banque en Égypte est de taille relativement petite. Afin d'accroître la taille de son portefeuille, la Banque devra redoubler d'effort pour la constitution d'une réserve de projets dans le cadre des piliers retenus au titre du DSP.
- xiii) Compte tenu de la concurrence avec les autres partenaires au développement en Égypte, la Banque devra faire preuve de souplesse en ce qui concerne les conditions préalables à l'entrée en vigueur des prêts. Sur les sept projets du portefeuille, cinq ont accusé un retard au niveau de la satisfaction des conditions préalables aux décaissements en raison des conditions rigoureuses de prêt et du processus de ratification des prêts. De même, il sera utile pour la Banque d'être également souple en matière de procédures d'acquisition et de décaissement, mais sans transiger sur les normes.

7.3 Les perspectives sont prometteuses quant au renforcement de la coopération entre le Groupe de la Banque et la République arabe d'Égypte. Les principaux domaines des futures interventions seront le développement des infrastructures et le secteur financier. Ces propositions s'inscrivent dans les domaines prioritaires du projet de stratégie d'assistance de la Banque en faveur de l'Égypte, en cours de préparation. Dans le cadre des discussions portant sur les futures opérations, il importe que compte soit dûment tenu des recommandations formulées par l'étude sur les PRI afin d'accroître la compétitivité des produits de prêt et des prestations de service de la Banque en faveur des PRI. D'une manière générale, le gouvernement se félicite de l'assistance et de la qualité des produits et services offerts par la Banque, ce qui augure bien d'une coopération fructueuse dans le futur.

7.4 En termes de perspectives, la Banque devra nouer des partenariats et alliances stratégiques avec les autres partenaires au développement, les organisations de la société civile et les organismes des nations Unies en Égypte. Cette stratégie contribuera à accroître les opportunités de cofinancement et permettra à la Banque d'identifier un large éventail de services et de clients, dont les municipalités.

7.5 Les Conseils sont priés d'examiner et d'entériner le présent Rapport de revue de la performance du portefeuille de l'Égypte.

ÉGYPTE
RÉSUMÉ DES OPÉRATIONS DU GROUPE DE LA BANQUE

Au 30 juin 2005

	APPROBATIONS			ANNULATIONS				ENGAGEMENT net	DATE D'APPROBATION	DATE DE SIGNATURE	DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR	MONTANT DÉCAISSÉ (MILLIONS D'UC)	% DÉCAISSE MENT/ ENGAGEMENT NET	DÉLAI DERNIER DÉCAISSEMENT	ÉTAT D'AVANCE MENT
	MONTANT (Millions d'UC)			ANNULATIONS											
	BAD	FAD	FAT	BAD	FAD	FAT	Total								
<u>AGRICULTURE (8)</u>															
El-Beheira	10,00			0,23			0,23	9,77	12-déc-81	26-janv-82	28-déc-84	9,77	100 %	30-juin-97	Achevé
Développement rural		7,37					0,00	7,37	12-déc-81	26-janv-82	09-juin-85	7,37	100 %	30-juin-97	Achevé
Drainage v	18,62			1,40			1,40	17,22	20-nov-85	04-avril-86	06-mai-88	17,22	100 %	31-déc-98	Achevé
		9,21			0,50		0,50	8,71	20-nov-85	04-avril-86	06-mai-88	8,16	94 %	31-déc-98	Achevé
2ème projet de dév. agricole	31,15			22,08			22,08	9,07	20-nov-85	04-avril-86	08-déc-88	9,07	100 %	31-déc-98	Achevé
		9,21			1,05		1,05	8,16	20-nov-85	04-avril-86	14-déc-88	8,77	100 %	30-janv-98	Achevé
Étude sur le drainage des eaux			2,03			0,16	0,16	1,87	01-déc-92	12-mai-93	10-fév-94	1,86	100 %	30-janv-98	Achevé
Réhabilitation des systèmes de drainage agricole		19,34					0,00	19,34	15-déc-92	13-mai-93	27-avril-94	19,19	91 %	31-déc-02	
Ligne de crédit à PBDAC	10,69	0,00					0,00	10,69	24-mars-99	01-déc-00	22-avril-02	8,10	75,70 %	31-déc-05	En cours
		6,00					0,00	6,00	24-mars-99	01-déc-00	22-avril-02	5,80	96,70 %	31-déc-05	En cours
			1,00				0,00	1,00	24-mars-99	01-déc-00	22-avril-02	0,52	52,00 %	31-déc-05	En cours
El_Beheira II	5,39	0,00					0,00	5,39	26-nov-97	07-mars-98	19-déc-00	3,22	59,70 %	31-déc-05	En cours
		6,52					0,00	6,52	26-nov-97	07-mars-98	19-déc-00	3,35	51,30 %	31-déc-05	En cours
			1,00				0,00	1,00	26-nov-97	07-mars-98	19-déc-00	0,22	22,00 %	31-déc-05	En cours
Amélioration canal d'irrigation de Buhyyah	9,86			9,86			9,86	0,00	28-nov-01	30-sept-02	S.O.	0,00	0,00	30-déc-08	Annulé
Total partiel	85,71	57,65	4,03	33,57	1,55	0,16	35,28	112,10				102,62	91,54		
<u>TRANSPORT (1)</u>															
Étude sur deux canaux			1,57			0,10	0,10	1,47	06-janv-93	12-mai-93	18-janv-94	1,46	99,32 %	12-oct-95	Achevé
Total partiel	0,00	0,00	1,57	0,00	0,00	0,10	0,10	1,47				1,46	99,32		
<u>ÉLECTRICITÉ (14)</u>															
Électricité I	5,00						0,00	5,00	22-nov-74	08-déc-74	09-juin-75	5,00	100 %	09-juin-77	Achevé

Électricité II	5,00			0,03			0,03	4,97	14-oct-75	26-fév-76	30-juin-77	4,97	100 %	20-janv-86	Achevé
Électricité III	5,00			0,00			0,00	5,00	31-déc-77	30-mars-78	25-août-78	5,00	100 %	22-déc-82	Achevé
Électrification rurale I		7,37					0,00	7,37	26-sept-79	01-fév-80	24-mai-81	7,37	100 %	30-déc-85	Achevé
Shoubrah El-Kheima	10,00						0,00	10,00	23-sept-80	19-déc-80	18-nov-81	10,00	100 %	31-déc-86	Achevé
Électrification rurale II		7,37			2,87		2,87	4,50	25-juin-81	09-juillet-81	30-mars-82	4,50	100 %	31-déc-95	Achevé
Intercon. Shoubrah El-Kheima	21,39			0,21			0,21	21,18	26-mai-83	16-oct-83	26-avril-84	21,18	100 %	02-janv-90	Achevé
Shoubrah El-Kheima (Unité 4)	43,50			7,46			7,46	36,04	28-août-85	10-mars-86	16-fév-87	36,04	100 %	31-déc-89	Achevé
Centrale de Damietta	103,00			2,74			2,74	100,26	19-déc-86	30-oct-87	07-juin-88	100,26	100 %	31-déc-97	Achevé
Centrale Caire Ouest	210,00			0,01			0,01	210,00	23-août-88	19-déc-88	21-déc-89	208,83	99,45 %	30-juin-99	Achevé
Complément centrale Caire Ouest	42,10			10,85			10,85	31,25	27-janv-92	01-sept-92	12-juillet-93	31,25	100 %	30-juin-99	Achevé
Centrale El-Arish	53,53			3,52			3,52	50,01	18-déc-89	07-mars-90	10-mars-91	50,01	100 %	31-janv-98	Achevé
Centrale El-Kureimat	250,00			127,92			127,92	122,08	17-déc-90	30-mai-91	03-mars-92	122,07	99,99 %	31-déc-00	Achevé
Étude sur solaire thermique			1,57			0,05	0,05	1,52	06-janv-93	12-mai-93	14-fév-95	1,51	99,47 %	30-juin-03	Achevé
Total partiel	748,52	14,74	1,57	152,74	2,87	0,05	155,67	609,17				607,99	99,81		
INDUSTRIE (9)															
Filament de polyester	8,00			1,49			1,49	6,51	20-août-79	04-oct-79	28-juillet-81	6,51	100 %	31-déc-81	Achevé
Filament de polyester II	10,45			1,35			1,35	9,10	29-déc-86	14-mars-88	10-mai-89	9,10	100 %		Achevé
Appui inst. NIS & EOS			1,57				0,00	1,57	25-mai-92	01-sept-92	15-mars-93	1,54	98 %	30-juin-00	Achevé
Total partiel	18,45	0,00	1,57	2,84	0,00	0,00	2,84	17,18				17,15	99,81		
SOCIAL (10)															
Formation profess. /indust.		7,37					0,00	7,37	22-nov-78	31-janv-79	11-juin-81	7,37	100 %	31-déc-84	Achevé
Lutte contre la bilharziose I		7,37			0,00		0,00	7,37	18-déc-80	18-mars-81	15-fév-82	7,36	99,88 %	30-juin-94	Achevé
Lutte contre la bilharziose II		7,37			0,01		0,01	7,37	10-juin-82	07-janv-83	26-août-83	7,36	99,97 %	30-juin-00	Achevé
Lutte contre la bilharziose III		6,20		0,29			0,29	5,91	23-mars-89	01-déc-89	10-juillet-90	5,91	100 %	30-juin-00	Achevé
Modernisation des écoles secondaires industrielles	17,33			0,28			0,28	17,05	23-mars-89	01-déc-89	01-déc-90	17,05	100 %	30-juin-00	Achevé
		22,11					0,00	22,11	23-mars-89	01-déc-89	01-déc-90	22,11	100 %	30-juin-00	Achevé
			0,68				0,00	0,68	23-mars-89	01-déc-89	01-déc-90	0,67	98,53 %	30-juin-00	Achevé
Reconstr. d'urgence écoles		24,87			2,44		2,44	22,43	23-juin-93	26-nov-93	07-oct-94	22,43	100 %	30-juin-02	Achevé
Fonds social II		15,00					0,00	15,00	26-nov-97	07-mars-98	19-déc-00	14,29	95 %	31-déc-05	En cours
Habilitation des femmes		6,00	0,00				0,00	6,00	26-nov-97	07-mars-98	19-déc-00	1,69	28 %	31-déc-04	En cours
			0,20				0,00	0,20	26-nov-97	07-mars-98	19-déc-00	0,10	52 %	31-déc-04	En cours
Réforme du secteur de la santé		11,00	0,00				0,00	11,00	29-oct-98	11-juillet-00	14-nov-01	2,70	24,55 %	31-déc-05	En cours
			1,00				0,00	1,00	30-oct-98	11-juillet-00	14-nov-01	0,93	93 %	31-déc-05	En cours
Modernisation écoles secondaires industrielles (Phase II)	10,83			10,83			10,83	0,00	28-nov-01	30-sept-02	S.O	0,00	0,00	31-déc-08	Annulé
Total partiel	28,16	107,29	1,88	11,40	2,45	0,00	13,85	123,48				109,98	89,06		

**ÉGYPTE - RAPPORT DE REVUE DE LA PERFORMANCE DU PORTEFEUILLE
OPÉRATIONS EN COURS DU GROUPE DE LA BANQUE AU 30 JUIN 2005**

(En millions d'UC)

	APPROBATIONS			DATE D'APPROBATION	DATE DE SIGNATURE	DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR	MONTANT DÉCAISSÉ (MILLIONS UC)	% DÉCAISSÉ	DÉLAI DERNIER DÉCAISSEMENT	ÉTAT D'AVANCEMENT
	MONTANTS (en millions d'UC)									
	BAD	FAD	FAT							
AGRICULTURE (1)										
LDC à PBDAC	10,69	0,00		24-mars-99	01-déc-00	22-avril-02	8,10	76 %	31-déc-05	En cours
		6,00		24-mars-99	01-déc-00	22-avril-02	5,80	97 %	31-déc-05	En cours
			1,00	24-mars-99	01-déc-00	22-avril-02	0,50	50 %	31-déc-05	En cours
El-Beheira II	5,39	0,00		26-nov-97	07-mars-98	19-déc-00	3,22	60 %	31-déc-05	En cours
		6,52		26-nov-97	07-mars-98	19-déc-00	3,35	51 %	31-déc-05	En cours
			1,00	26-nov-97	07-mars-98	19-déc-00	0,22	22 %	31-déc-05	En cours
Total partiel	16,08	12,52	2,00				21,19	69 %		
FINANCE (2)										
Ligne de crédit à la NBE	102,65			23-oct-02	27-mars-03	22-mai-03	102,65	100 %		En cours
Ligne de crédit à EDBE	58,65			23-oct-02	27-mars-03	22-mai-03	46,92	80 %		En cours
Total partiel	161,30	0,00	0,00				149,57	93 %		
SOCIAL (3)										
Fonds social II		15,00		26-nov-97	07-mars-98	19-déc-00	14,29	95 %	31-déc-03	En cours
Habilitation des femmes		6,00	0,00	26-nov-97	07-mars-98	19-déc-00	1,69	28 %	31-déc-03	En cours
			0,20	26-nov-97	07-mars-98	19-déc-00	0,10	52 %	31-déc-03	En cours
Réforme du secteur de la santé		11,00	0,00	29-oct-98	11-juillet-00	14-nov-01	2,70	25 %	31-déc-03	En cours
			1,00	30-oct-98	11-juillet-00	14-nov-01	0,93	93 %	31-déc-03	En cours
Total partiel	0,00	32,00	1,20				19,71	59 %		
									31,00	
TOTAL	177,38	44,52	3,20				190,47	85 %		

Âge moyen des projets en cours

ENGAGEMENTS NETS : BAD =	177,38	DÉCAISSEMENT	=	91 %
ENGAGEMENTS NETS : FAD =	44,52	DÉCAISSEMENT	=	63 %
ENGAGEMENTS NETS : FAT =	3,20	DÉCAISSEMENT	=	55 %
ENGAGEMENTS NETS : TOTAL =	225,10	DÉCAISSEMENT	=	85 %
NOTE :	225,10			

1. Les montants indiqués en "Total Partiel" représentent les montants décaissés, et les pourcentages décaissés représentent les approbations combinées de la BAD, du FAD et du FAT

Annexe III**Récapitulatif de la performance par secteur et par projet**

Projets	Respect des conditions	Performances des acquisitions	Performance financière	Activités et travaux	État d'exécution	Objectif de développement
Secteur agricole						
PBDAC	2	2	2	2	2	2
El Beheira	1	2	1,75	2,7	1,8	2,3
Moyenne	1,5	2	1,87	2,3	1,9	2,15
Secteur social						
Fonds social II	2,3	3	3	2,7	2,7	3
WEEP	1	1	1,75	1	1,18	1
Réforme du secteur de la santé	1	1	1,8	1	1,2	1
Moyenne	1,43	1,7	2,18	1,56	1,72	1,7
Secteur financier						
LDC à NBE	2,6	3	3	3	2,9	3
LDC à EDBE	2,3	3	2	2	2,3	2,7
Moyenne	2,45	3	2,5	2,5	2,6	2,85
Moyenne générale	1,74	2,14	2,18	2,0	2,0	2,1
Légende						
3 = Hautement satisfaisant						
2 = Satisfaisant						
1 = Peu satisfaisant: quelques problèmes- la Banque doit suivre de près, mais aucune action immédiate n'est requise						
0 = Très peu satisfaisant: de sérieux problèmes : action de la Banque requise						

Deuxième ligne de crédit à la Banque principale pour le développement et le crédit agricole
(PBDAC)

Indicateurs de performance des projets	Rapport précédent	le présent Rapport
A. <u>Respect des conditions</u>		
1. Respect des conditions préalables à l'entrée en vigueur du prêt	1	1
2. Respect des conditions générales	1	2
3. Respect des autres conditions	1	3
B. <u>Performances des acquisitions</u>		
1. Acquisition des services de consultants	1	2
2. Acquisition des biens et travaux	1	2
C. <u>Performance financière</u>		
1. Disponibilité de devises		2
2. Disponibilité de monnaie locale		2
3. Flux des décaissements	1	2
4. Gestion des coûts	1	2
5. Performance des cofinanciers (le cas échéant)	S.O	S.O
D. <u>Activités et travaux</u>		
1. Respect du calendrier d'exécution	1	2
2. Performance des consultants et des assistants techniques	S.O	S.O
3. Performance des entrepreneurs	2	2
4. Performance de la direction du projet	1	2
E. <u>Impact sur le développement</u>		
1. Probabilité de réalisation des objectifs du projet	1	2
2. Probabilité de préservation des avantages au-delà de la phase d'investissement	1	2
3. Contribution probable du projet au renforcement des capacités institutionnelles	1	2
4. Taux de rentabilité attendu	S.O	S.O
F. <u>Évaluation globale</u>		
1. À l'heure actuelle	1	2
2. Évolution dans le temps	1	2
Légende: 3 = Hautement satisfaisant 2 = Satisfaisant : quelques problèmes : la Banque doit suivre 1 = Peu satisfaisant : des problèmes : la Banque doit suivre de près, mais aucune action immédiate n'est requise 0 = Très peu satisfaisant : de sérieux problèmes : action de la Banque requise		

Deuxième projet de développement rural d'El Beheira

Indicateurs de performance du projet	Rapport précédent	le présent Rapport
A. <u>Respect des conditions</u> 1. Respect des conditions préalables à l'entrée en vigueur du prêt 2. Respect des conditions générales 3. Respect des autres conditions	1 1 1	1 1 1
B. <u>Performances des acquisitions</u> 1. Acquisition des services de consultants 2. Acquisition des biens et travaux	1 1	2 2
C. <u>Performance financière</u> 1. Disponibilité de devises 2. Disponibilité de monnaie locale 3. Flux des décaissements 4. Gestion des coûts 5. Performance des cofinanciers (le cas échéant)	2 2 1 1 S.O	2 2 1 2 S.O
D. <u>Activités et travaux</u> 1. Respect du calendrier d'exécution 2. Performance des consultants et des assistants techniques 3. Performance des entrepreneurs 4. Performance de la direction du projet	1 S.O 2 1	2 S.O 3 3
E. <u>Impact sur le développement</u> 1. Probabilité de réalisation des objectifs du projet 2. Probabilité de préservation des avantages au-delà de la phase d'investissement 3. Contribution probable du projet au renforcement des capacités institutionnelles 4. Taux de rentabilité attendu	1 1 1 S.O	2 2 3 S.O
F. <u>Évaluation globale</u> 1. À l'heure actuelle 2. Évolution dans le temps	1 1	2 2
Légende: 3 = Hautement satisfaisant 2 = Satisfaisant : quelques problèmes : la Banque doit suivre 1 = Peu satisfaisant : des problèmes : la Banque doit suivre de près. mais aucune action immédiate n'est requise 0 = Très peu satisfaisant : de sérieux problèmes : action de la Banque requise		

Projet Fonds social de développement Phase II

Indicateurs de performance du projet	Rapport précédent	le présent Rapport
A. <u>Respect des conditions</u>		
1. Respect des conditions préalables à l'entrée en vigueur du prêt	1	1
2. Respect des conditions générales	1	3
3. Respect des autres conditions	2	3
B. <u>Performances des acquisitions</u>		
1. Acquisition des services de consultants	3	3
2. Acquisition des biens et travaux	S.O	3
C. <u>Performance financière</u>		
1. Disponibilité de devises	3	3
2. Disponibilité de monnaie locale	2	3
3. Flux des décaissements	2	3
4. Gestion des coûts	3	3
5. Performance des cofinanciers (le cas échéant)	3	3
D. <u>Activités et travaux</u>		
1. Respect du calendrier d'exécution	2	2
2. Performance des consultants et des assistants techniques	S.O	3
3. Performance des entrepreneurs	S.O	3
4. Performance de la direction du projet	3	3
E. <u>Impact sur le développement</u>		
1. Probabilité de réalisation des objectifs du projet	3	3
2. Probabilité de préservation des avantages au-delà de la phase d'investissement	2	3
3. Contribution probable du projet au renforcement des capacités institutionnelles	2	3
4. Taux de rentabilité attendu	-	-
F. <u>Évaluation globale</u>		
1. À l'heure actuelle	2,36	2,8
2. Évolution dans le temps	2,23	2,7
Légende: 3 = Hautement satisfaisant 2 = Satisfaisant : quelques problèmes : la Banque doit suivre 1 = Peu satisfaisant : des problèmes : la Banque doit suivre de près, mais aucune action immédiate n'est requise 0 = Très peu satisfaisant : de sérieux problèmes : action de la Banque requise		

Projet d'habilitation économique des femmes (WEEP)

Indicateurs de performance du projet	Rapport précédent	le présent Rapport
A. <u>Respect des conditions</u> 1. Respect des conditions préalables à l'entrée en vigueur du prêt 2. Respect des conditions générales 3. Respect des autres conditions	2 2 2	1 1 1
B. <u>Performances des acquisitions</u> 1. Acquisition des services de consultants 2. Acquisition des biens et travaux	1 1	1 1
C. <u>Performance financière</u> 1. Disponibilité de devises 2. Disponibilité de monnaie locale 3. Flux des décaissements 4. Gestion des coûts 5. Performance des cofinanciers (le cas échéant)	2 2 1 2 S.O	2 2 1 2 S.O
D. <u>Activités et travaux</u> 1. Respect du calendrier d'exécution 2. Performance des consultants et des assistants techniques 3. Performance des entrepreneurs 4. Performance de la direction du projet	1 - - 2	1 2 2 1
E. <u>Impact sur le développement</u> 1. Probabilité de réalisation des objectifs du projet 2. Probabilité de préservation des avantages au-delà de la phase d'investissement 3. Contribution probable du projet au renforcement des capacités institutionnelles 4. Taux de rentabilité attendu	2 2 2 -	1 1 1 -
F. <u>Évaluation globale</u> 1. À l'heure actuelle 2. Évolution dans le temps	1,79 1,75	1,15 1,35
Légende: 3 = Hautement satisfaisant 2 = Satisfaisant : quelques problèmes : la Banque doit suivre 1 = Peu satisfaisant : des problèmes : la Banque doit suivre de près, mais aucune action immédiate n'est requise 0 = Très peu satisfaisant : de sérieux problèmes : action de la Banque requise		

Projet de réforme du secteur de la santé

Indicateurs de performance du projet	Rapport précédent	Le présent Rapport
A. <u>Respect des conditions</u>		
1. Respect des conditions préalables à l'entrée en vigueur du prêt	3	1
2. Respect des conditions générales	2	1
3. Respect des autres conditions	-	1
B. <u>Performances des acquisitions</u>		
1. Acquisition des services de consultants	2	1
2. Acquisition des biens et travaux	1	1
C. <u>Performance financière</u>		
1. Disponibilité de devises	2	2
2. Disponibilité de monnaie locale	2	2
3. Flux des décaissements	1	1
4. Gestion des coûts	2	2
5. Performance des cofinanciers (le cas échéant)	2	2
D. <u>Activités et travaux</u>		
1. Respect du calendrier d'exécution	1	1
2. Performance des consultants et des assistants techniques	2	1
3. Performance des entrepreneurs	-	1
4. Performance de la direction du projet	2	1
E. <u>Impact sur le développement</u>		
1. Probabilité de réalisation des objectifs du projet	2	1
2. Probabilité de préservation des avantages au-delà de la phase d'investissement	2	1
3. Contribution probable du projet au renforcement des capacités institutionnelles	-	1
4. Taux de rentabilité attendu		
F. <u>Évaluation globale</u>	2	1,16
1. À l'heure actuelle	2	1,16
2. Évolution dans le temps		
<p>Légende : 3 = Hautement satisfaisant 2 = Satisfaisant 1 = Peu satisfaisant: quelques problèmes- la Banque doit suivre de près, mais aucune action immédiate n'est requise 0 = Très peu satisfaisant: de sérieux problèmes : action de la Banque requise</p>		

Ligne de crédit à la National Bank of Egypt (NBE)

Indicateurs de performance du projet	Rapport précédent	Le présent Rapport
A. <u>Respect des conditions</u>		
1. Respect des conditions préalables à l'entrée en vigueur du prêt	2	2
	2	3
2. Respect des conditions générales	2	3
3. Respect des autres conditions		
B. <u>Performances des acquisitions</u>		
	-	-
1. Acquisition des services de consultants	2	3
2. Acquisition des biens et travaux		
C. <u>Performance financière</u>		
	3	3
1. Disponibilité de devises	3	3
2. Disponibilité de monnaie locale	3	3
3. Flux des décaissements	-	-
4. Gestion des coûts	-	-
5. Performance des cofinanciers (le cas échéant)		
D. <u>Activités et travaux</u>		
	2	3
1. Respect du calendrier d'exécution	-	-
2. Performance des consultants et des assistants techniques	-	-
3. Performance des entrepreneurs	2	3
4. Performance de la direction du projet		
E. <u>Impact sur le développement</u>		
	2	3
1. Probabilité de réalisation des objectifs du projet		
2. Probabilité de préservation des avantages au-delà de la phase d'investissement	2	3
	2	3
3. Contribution probable du projet au renforcement des capacités institutionnelles	-	-
4. Taux de rentabilité attendu		
F. <u>Évaluation globale</u>		
	2,27	2,92
1. À l'heure actuelle	2,2	2,4
2. Évolution dans le temps		
<p>Légende : 3 = Hautement satisfaisant 2 = Satisfaisant 1 = Peu satisfaisant : quelques problèmes- la Banque doit suivre de près, mais aucune action immédiate n'est requise 0 = Très peu satisfaisant : de sérieux problèmes : action de la Banque requise</p>		

Titre du projet : Ligne de crédit à EDBE

Indicateurs de performance du projet	Rapport précédent	Le présent Rapport
A. <u>Respect des conditions</u>		
1. Respect des conditions préalables à l'entrée en vigueur du prêt	2	2
2. Respect des conditions générales	2	2
3. Respect des autres conditions	2	3
B. <u>Performances des acquisitions</u>		
1. Acquisition des services de consultants	-	-
2. Acquisition des biens et travaux	2	3
C. <u>Performance financière</u>		
1. Disponibilité de devises	3	2
2. Disponibilité de monnaie locale	3	2
3. Flux des décaissements	2	2
4. Gestion des coûts	-	
5. Performance des cofinanciers (le cas échéant)	-	
D. <u>Activités et travaux</u>		
1. Respect du calendrier d'exécution	2	2
2. Performance des consultants et des assistants techniques	-	-
3. Performance des entrepreneurs	-	-
4. Performance de la direction du projet	1	2
E. <u>Impact sur le développement</u>		
1. Probabilité de réalisation des objectifs du projet	2	3
2. Probabilité de préservation des avantages au-delà de la phase d'investissement	2	3
3. Contribution probable du projet au renforcement des capacités institutionnelles	2	2
4. Taux de rentabilité attendu	-	-
F. <u>Évaluation globale</u>	2,	2,4
1. A l'heure actuelle	2	2,2
2. Évolution dans le temps		
<p>Légende : 3 = Hautement satisfaisant 2 = Satisfaisant 1 = Peu satisfaisant: quelques problèmes- la Banque doit suivre de près, mais aucune action immédiate n'est requise 0 = Très peu satisfaisant : de sérieux problèmes : action de la Banque requise</p>		

Annexe VI-Égypte : Revue du portefeuille – Matrice des thèmes transversaux

	PBDAC	EI Beheira	Fonds social II	WEEP	Projet secteur santé	LC à la NBE	LC à EDBE	Fréquence
<u>Thèmes transversaux</u>								
Réduction de la pauvreté	X	X	X	X	X	X	X	7
Protection environnementale et sociale	X	X	X	X	X	X	X	7
Intégration de la femme	X	X	X	X	X			5
Renforcement des capacités	X	X	X	X	X	X	X	7
VIH/SIDA								
Normes fondamentales du travail (Travail des enfants)								
Intégration régionale								
Gouvernance			X					1

- Plan d'amélioration du portefeuille-pays

Questions /Problèmes	Mesures à prendre par le gouvernement	Mesures à prendre par la Banque	Échéance
Retards accusés dans l'entrée en vigueur et le démarrage des projets	Le gouvernement égyptien devra accélérer le processus de ratification des prêts et des dons.	Un calendrier fixant des délais réalistes pour l'entrée en vigueur des prêts au titre des nouveaux projets approuvés devra être convenu entre la Banque et l'organe d'exécution.	Sans délai
Faible performance en matière d'acquisition	Le ministère de la Coopération internationale devra tenir des réunions consultatives régulières avec la CEP afin d'assurer le respect des règles de procédure de la Banque pour l'acquisition des biens et travaux et solliciter l'assistance d'EGCO, si nécessaire.	Il y a lieu pour la Banque d'assurer la formation d'un groupe central de formateurs qui, à leur tour, formeront les organes d'exécution en matière d'administration de prêt, notamment l'acquisition des biens et travaux. Cette stratégie permettra d'assurer la pérennité des capacités. EGCO devra aider la CEP à vérifier les documents d'acquisition des biens et travaux. Les chefs de projet devront donner une suite rapide aux demandes d'acquisition des biens et travaux et porter, sans délai, tout problème à l'attention de l'organe d'exécution.	Sans délai Sans délai Sans délai
Difficultés de communication entre la Banque et la CEP et entre les CEP	Les CEP devront partager leurs expériences et les bonnes pratiques. Elles tiendront également des réunions consultatives régulières.	La Banque devra donner une suite rapide aux communications émanant de la CEP. EGCO devra faciliter la communication entre la Banque et la CEP.	Sans délai Sans délai
Difficultés à se conformer aux exigences de production de rapports	La CEP devra solliciter l'assistance d'EGCO pour s'assurer que les rapports seront correctement établis et soumis dans les délais requis.	La Banque devra simplifier et harmoniser ses exigences en matière de production des rapports avec celles des autres partenaires au développement dans le cadre des projets ou programmes financés par plusieurs bailleurs de fonds. Cette mesure facilitera l'établissement et la soumission des rapports et permettra de faire des économies de temps et de ressources. Tout cas de non-respect des formats prescrits pour l'établissement des rapports devra être porté immédiatement à l'attention de la CEP. EGCO apportera un concours en ce sens.	janvier 2006 Sans délai
Retards accusés dans les décaissements	La CEP veillera à ce que les documents relatifs aux décaissements soient exacts et complets.	La Banque organisera des ateliers sur l'administration des prêts, notamment les décaissements, à l'intention de la CEP.	À partir d'octobre 2005, et tous les six mois.

		Le chargé des opérations au sein de l'EGCO aidera la CEP à vérifier les documents relatifs aux décaissements.	Sans délai
Faible performance de la CEP	Les CEP devront se concerter régulièrement avec EGCO et la Banque afin de partager les expériences et se familiariser avec les procédures de la Banque relatives à l'administration des prêts.	La formation du personnel de la CEP devra être continue.	À partir d'octobre 2005, et tous les six mois.
Barrière linguistique	Les organes d'exécution utiliseront les services de l'Unité de traduction pour la traduction des documents de l'Arabe en Français et en Anglais. Une autre solution consisterait à explorer la possibilité d'engager un traducteur pour chaque projet.		octobre 2005
Facturation		La Banque devra porter les renseignements essentiels tels que les taux de change et d'intérêt sur les factures. Elle devra également communiquer ces renseignements aux organes d'exécution tous les mois. En outre, elle devra préciser si le taux de change est fixe ou flottant.	Sans délai